



HAL
open science

Les Morillon, une famille poitevine

Manon Grillet

► **To cite this version:**

| Manon Grillet. Les Morillon, une famille poitevine. Histoire. 2021. dumas-03418481

HAL Id: dumas-03418481

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03418481>

Submitted on 7 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Mémoire de Diplôme d'Université
Généalogie et Histoire des Familles



Les Morillon, une famille poitevine



1- Archive personnelle Bernard Morillon

Mémoire préparé sous la direction de Stéphane Cosson, généalogiste professionnel

Mémoire présenté par Manon Grillet

Année Universitaire 2020-2021

« Je, soussignée Manon Grillet certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié ».

TABLE DES MATIERES

Remerciements	5
Sigles	6
Introduction	8
1 Poitiers, principal lieu de vie de la famille Morillon.....	10
1.1 Poitiers, ville historique et culturelle.....	11
1.2 Poitiers au XIX ^{ème} et au XX ^{ème} siècle.....	12
1.3 Démographie pictavienne aux XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles.....	13
1.4 Les lieux habités par la famille Morillon	14
1.4.1 La Blaiserie.....	14
1.4.2 Le faubourg de la Cueille Mirebalaise.....	15
1.4.3 La rue de la Souche.....	16
2 Ascendance de Jean Morillon.....	18
2.1 Le mariage au début de l'époque contemporaine.....	18
2.2 Jean Morillon et Louise Rocquet	20
2.3 Jean Morillon et Marie Chemioux	24
3 Jean Morillon et Marie Anne Louise Grillas	28
3.1 Etymologie et anthroponymie.....	28
3.1.1 Morillon.....	29
3.1.2 Grillas.....	30
3.1.3 Anthroponymie : le prénom	31
3.2 Jean Morillon (1814-1891)	32
3.3 Marie Anne Louise Grillas (1816-1896)	35
3.4 Union et vie du couple Morillon-Grillas.....	38
4 Descendance de Jean et Marie Morillon	41
4.1 Les enfants du couple.....	41
4.2 Louis Morillon (1840-1909)	42

4.3	Armand Louis Morillon (1864-1955).....	49
4.4	Louis Marie Armand Morillon (1893-1986), dit P'tit Louis.....	52
4.5	Les Morillon, une famille engagée dans l'armée	55
4.5.1	Une histoire du service militaire français.....	55
4.5.2	Les registres matricules	57
4.5.3	La vie militaire d'Yves Morillon.....	61
	Conclusion.....	63
	Annexe	64
	Bibliographie.....	71

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire n'a pu être possible qu'avec le concours de plusieurs personnes à qui je dois toute ma reconnaissance.

Je tiens tout d'abord à remercier mes parents, Frédéric et Sylvie, qui me soutiennent dans tout ce que j'entreprends et qui sont toujours présents à mes côtés à chaque instant de ma vie. Je souhaite également remercier mes amis, sur qui je peux compter et à qui je peux parler généalogie pendant des heures.

Je voudrais remercier mon directeur de mémoire, Stéphane Cosson, ainsi que toute l'équipe pédagogique du D.U. Généalogie et Histoire des Familles, qui ont su nous fournir toutes les clés pour apprendre et réussir une généalogie.

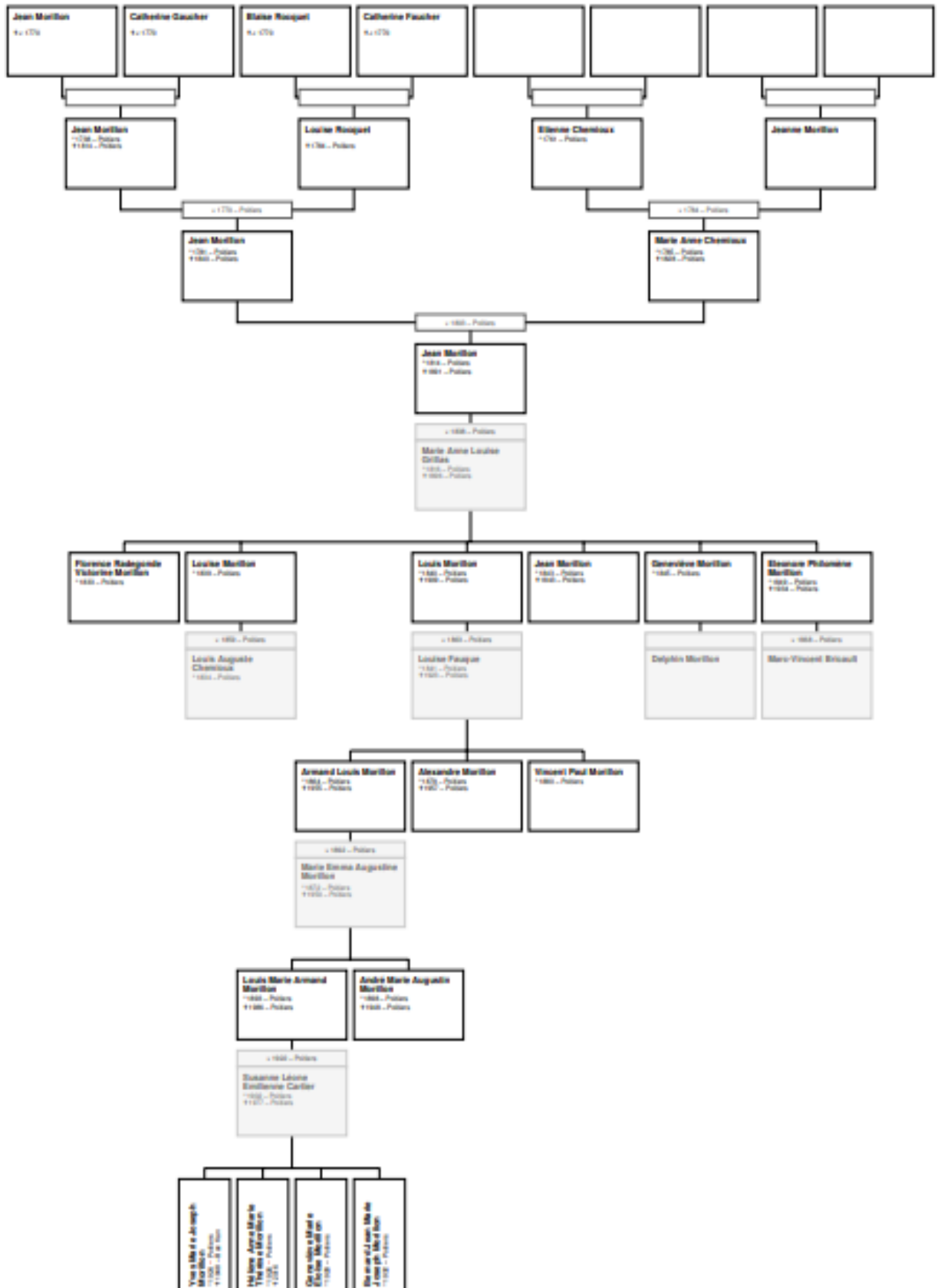
Je souhaite également exprimer toute ma gratitude à Bernard et Nicole Morillon pour leurs anecdotes sur la famille Morillon.

Enfin, je tiens fortement à remercier toutes les personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de ce DU, qui ont su m'aiguiller, m'apporter une aide et me donner des conseils.

SIGLES

AD86 : Archives Départementales de la Vienne

AM86 : Archives Municipales de Poitiers



2 - Arbre généalogique de la famille Morillon; arbre généré sur la plateforme Généanet par l'auteur de ce mémoire.

INTRODUCTION

« Peut-être que ces générations passées nous avaient entrevus parfois dans les doux rêves de leur vie. Lorsque les pères, assis au coin de l'âtre, après leur laborieuse journée, caressaient les boucles blondes de leurs jeunes enfants, n'ont-ils jamais jeté un regard dans l'avenir indiscret et curieux, n'ont-ils pas cherché dans le lointain des siècles ce qu'il adviendrait aux fils de leurs fils ? Et nous qui sommes ces fils de leurs fils, que leur tendresse a cherchés dans les âges futurs, ne leur devons-nous pas un peu et tendre souvenir ? »¹.

J'ai personnellement commencé mes recherches généalogiques en découvrant par hasard la médaille matricule de mon arrière-arrière-grand-père, qui portait le même prénom que mon père, et c'est ce détail qui a attisé ma curiosité. Je désirais en savoir plus sur cette personne qui s'appelait comme mon papa, qui il était, quel était son métier, qui étaient ses parents, qui étaient ses enfants, et tant d'autres détails encore. A partir de ce point, j'ai tenté de remonter le plus loin possible dans mon arbre généalogique, pour y faire la rencontre de chacun de mes ancêtres, étudier leur cadre de vie, leurs changements de vie. Par chance, je débutait également à cette période mes études en histoire, et cette formation m'a permis d'appréhender d'une meilleure façon les documents, mais aussi de les contextualiser et ainsi j'ai pu construire ce que je peux appeler l'histoire de ma famille.

La principale consigne pour écrire ce mémoire était de choisir un couple qui s'est marié entre les années 1833 et 1842 et de faire des recherches à partir de ce couple. Après quelques vérifications au sein de mon arbre, il m'est apparu qu'aucun de mes aïeux, à ma connaissance, ne s'est marié durant cette période. J'ai donc dû me résoudre à faire la généalogie d'une famille inconnue. Habitant sur Poitiers pour mes études, je me suis naturellement dirigée vers les Archives Départementales de la Vienne et me suis plongée dans la table décennale des années 1833 à 1842². Un grand choix était disponible, mais je cherchais un couple qui pourrait me parler à travers un nom ou une date. C'est ainsi que mon choix s'est porté sur le couple formé par Jean Morillon et Marie Anne Louise Grillas.

Après quelques recherches sur cette famille, il apparaît qu'aucune démarche de recherche généalogique n'a été entreprise par cette famille, ou du moins, ce n'est pas visible sur internet. Je partais donc de mes propres recherches pour écrire la monographie de la famille Morillon.

¹ Etienne Rayet, historien et journaliste français (1837-1912), dans Christophe Aubrun, *Généalogie de la famille Aubrun*, Christophe Aubrun, Parthenay, 1981.

² AD86, 11 E 213/5-2

Géographiquement, mes recherches se sont principalement portées dans le département de la Vienne, dans la ville de Poitiers ; en effet, il apparaît que cette famille soit établie dans cette ville depuis longtemps et ils n'ont pas changés de ville au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Au niveau des archives, j'ai pu trouver de nombreux documents aux Archives Départementales de la Vienne, ainsi qu'aux Archives Municipales de Poitiers, et plutôt facilement, malgré les conditions de recherches parfois compliquées en raison des événements sanitaires.

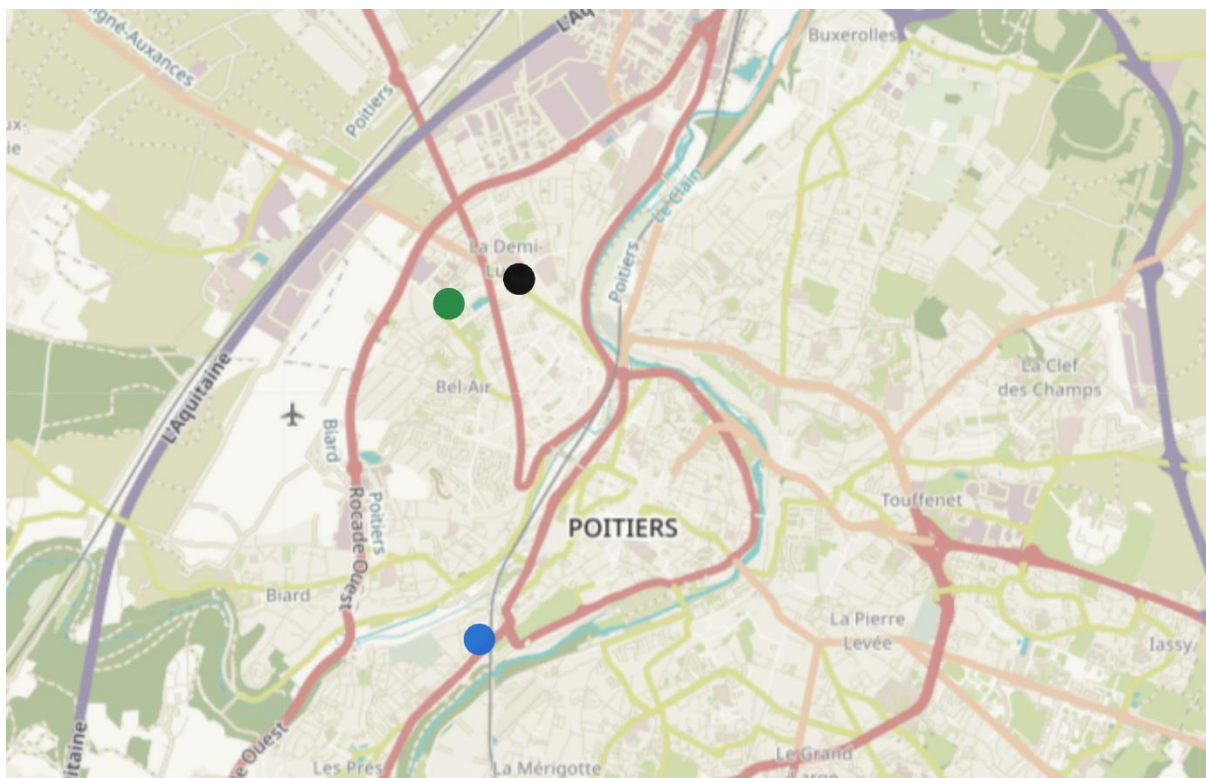
Pendant mes recherches, et pour plus de simplicité, j'ai choisi, pour chaque génération composant cet arbre, de m'intéresser à l'aîné de chaque famille et de faire sa descendance. Le but de cette démarche est également de faire la généalogie en s'intéressant à la transmission d'un patronyme, les filles transmettant très rarement leur nom à leurs enfants, il n'était pas judicieux de travailler comme cela.

1 POITIERS, PRINCIPAL LIEU DE VIE DE LA FAMILLE MORILLON



3 - Plan cadastral napoléonien entier de la ville de Poitiers en 1838; 4 P 1177-1188, AD86.

Au cours des recherches effectuées, il est possible de constater que la ville de Poitiers est le principal lieu de vie de la famille Morillon. Certains quartiers sont privilégiés, notamment à cause de leur place dans la société. Ces quartiers sont surtout le quartier de la Blaiserie (représenté par le point vert sur la carte qui suit), le faubourg de la Cueilie Mirebalaise (représenté par le point noir), et plus récemment, le quartier de Chilvert (représenté par le point bleu). C'est dans cet ordre, à la Blaiserie, puis à la Cueilie Mirebalaise et enfin rue de la Souche que les Morillon ont vécu, suivant les époques, avec leurs familles respectives.



4- Carte Openstreetmap modifiée par l'auteure de ce mémoire

1.1 POITIERS, VILLE HISTORIQUE ET CULTURELLE

Poitiers est une ville située dans la région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Vienne. Les premières traces de la ville apparaissent dès l'Antiquité. Au Moyen-Âge, Poitiers est le théâtre de nombreux changements, appartenant tour à tour à la couronne du roi Franc, puis aux duc d'Aquitaine³, notamment avec Aliénor d'Aquitaine, qui fait entrer, par deux mariages, Poitiers, et le duché d'Aquitaine dans la couronne de France, sous Louis VII, puis dans la couronne anglaise, par son mariage avec le roi Henri II Plantagenêt. Le Poitou est définitivement rattaché à la couronne de France en 1200. Dans cette même période médiévale, Poitiers est fortement imprégnée par la religion catholique, ce qui donne à la ville le surnom de « ville aux cent clochers »⁴. Poitiers est également un théâtre militaire important, notamment au Moyen-Âge. Ainsi, de nombreuses batailles se sont déroulées à Poitiers et aux alentours de la ville. Par exemple, on peut noter certains événements, la bataille de Poitiers de

³ Les ducs d'Aquitaine possèdent également le titre de comte de Poitiers.

⁴ Ce surnom est également donné à d'autres villes en France où l'on dénombre notamment de nombreuses églises.

732⁵, la bataille de Poitiers de 1356⁶, ou encore le siège de la ville en 1569, au moment de la troisième guerre de religion⁷.

Poitiers est aussi une ville assez riche du point de vue administrative et au niveau de l'enseignement. Ainsi est créée en 1431 l'Université de Poitiers et qui permet à la ville de gagner un certain prestige. La ville remplit également un important rôle au niveau administratif, comme évoqué précédemment. En effet, la ville se voit confier de nombreuses fonctions administratives, religieuses et juridiques, comme en témoigne la présence de juridictions seigneuriales à l'époque moderne.

1.2 POITIERS AU XIX^{ÈME} ET AU XX^{ÈME} SIÈCLE

La ville de Poitiers est sujette à de nombreuses transformations au XIX^{ème} siècle. Au début du siècle, on construit un boulevard circulaire qui se place au même endroit que le mur d'enceinte de la ville, détruit pour l'occasion, puis d'autres boulevards seront construits par la suite. Le XIX^{ème} est un siècle de grandes transformations, comme on peut le noter partout en France. Les lieux étroits sont détruits pour permettre la construction d'édifices plus imposants, mais également pour reprendre les travaux de style haussmanniens qui sont entrepris à Paris.

Après la guerre de 1870⁸, de nombreuses casernes militaires sont construites à Poitiers et accueillent des garnisons. Entre 1880 et 1910, on compte environ 3 600 hommes au sein de ces casernes⁹. La ville continue de se moderniser, reconstruit ses édifices, notamment son université telle qu'on peut la connaître aujourd'hui.

La ville connaît également des projets d'extension, en aménageant certains quartiers à la périphérie de la commune.

Sous l'occupation allemande, un tiers du département de la Vienne est en zone libre ; la ville voit également s'installer le gouvernement belge d'une manière temporaire, avant que Poitiers ne soit envahie par l'armée allemande. La ville est bombardée par les troupes alliées en 1944 pour tenter de

⁵ Qui opposa les Francs de Charles Martel à l'armée omeyyade d'Abd al-Rahman.

⁶ Opposant le royaume de France au royaume d'Angleterre

⁷ S'opposent alors protestants et catholiques du royaume de France.

⁸ Guerre franco-prussienne de 1870 qui aboutit, en France, à la chute du Second Empire après l'épisode de la Commune de Paris.

⁹ Daniel Clauzier, *Poitiers*, coll. Petite Histoire, Geste éditions, La Crèche, 2009.

ralentir l'avancée de l'armée allemande, qui marchait vers la Normandie. Quelques quartiers sont détruits comme celui de la gare par exemple.

La période de reconstruction d'après-guerre est considérable pour Poitiers, qui retrouve une certaine dynamique et qui se voit ainsi contrainte de construire de nombreux nouveaux logements, et par extension de nouveaux quartiers, afin de pouvoir loger les nombreux nouveaux habitants poitevins attirés par la ville et son dynamisme économique.

1.3 DEMOGRAPHIE PICTAVIENNE AUX XIX^{EME} ET XX^{EME} SIECLES

Selon l'article « La population de Poitiers des origines à 1954 »¹⁰, entre 1801 et 1841, la ville de Poitiers ne connaît pas une grande évolution au niveau de sa population. C'est à partir de 1841 que les choses commencent à bouger. En effet, on constate que la population pictavienne double entre les années 1841 et 1911, passant de 22 376 habitants à 41 242 habitants avant la Première Guerre mondiale. Cette augmentation de la population se fait progressivement, par paliers. Le premier se situe autour des années 1841-1856, où on estime la population à près de 30 000 habitants. L'une des raisons qui peut expliquer cette augmentation est les travaux d'urbanisme qui sont entrepris, ainsi que la construction d'une voie ferrée, qui permet d'arriver plus vite dans cette ville et donc qui attire de nombreuses personnes. Le deuxième palier intervient dans les années 1870, au moment où la ville se pare de casernes militaires. Enfin, on pourrait situer le dernier palier dans les années 1890, au moment où une crise agricole intervient dans le département de la Vienne et de nombreux habitants des campagnes se rendent dans les villes afin d'espérer y trouver un meilleur niveau de vie. De plus, de nouveaux arrangements au niveau de l'urbanisme font leur apparition ; un tramway est notamment mis en place en 1899 et qui va être en service jusque dans les années 1946, avant d'être remplacé par un réseau d'autobus.

Toujours selon cet article sur la population de Poitiers, il est dit que la Première Guerre mondiale arrête cet essor de la population, puisque jusque dans les années 1930, la population n'augmente que très peu, avant de reprendre un nouvel essor, très léger, mais significatif, jusque nos jours.

¹⁰ C. Arnéodo-Frangville, « La population de Poitiers des origines à 1954 », *Norois*, n°27, Juillet-Septembre 1960, p.273-315.

1.4 LES LIEUX HABITES PAR LA FAMILLE MORILLON

1.4.1 La Blaiserie



5 - Plan du cadastre de la Blaiserie, Poitiers; section H, feuille 7; 4 P 1177-1188, AD86.

Peu d'informations ont été trouvées par rapport à l'histoire de ce quartier, parfois considéré comme un village, si ce n'est qu'une origine toponymique. Ainsi, le nom Blaiserie, semblerait être un dérivé d'un nom de famille, celui de Jean Blais (également orthographié Jehan Blays). Pour l'histoire, il s'agirait du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier¹¹, à Poitiers, qui aurait concédé des terres à Jehan Blays au XV^{ème} siècle¹². Par ailleurs, dans l'ouvrage de Daniel Dauzier et Gérard Simmat¹³, le nom de quartier

¹¹ Peu d'informations sur ce chapitre, si ce n'est qu'il a existé, selon les sources, entre 982, à travers une donation de l'épouse d'Hugues Capet à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, et 1790, avec l'existence d'un registre non achevé, disponibles aux AD86. – Robert Favreau, *Le diocèse de Poitiers*, Paris, 1988.

¹² <https://duguet.pagesperso-orange.fr/ToponPoitiers.htm>

¹³ Daniel Clauzier, Gérard Simmat, *Poitiers, il y a 100 ans, en cartes postales anciennes*, Editions patrimoines e& médias, 2006

« la Blaiserie » évoquent le nom du lieu-dit, soit le nom de la ferme, qui existait toujours à la fin du XIX^{ème} siècle.

La Blaiserie semble ensuite s'être étendue pour devenir un village aux portes de Poitiers avant d'être intégré complètement à la ville. De plus, ce quartier est très proche du faubourg de la Cueille Mirebalaise, et aujourd'hui, les deux endroits se confondent par rapport à leur proximité.

Au cours de mes recherches, je n'ai pas trouvé de documents relayant de l'emplacement exact des lieux d'habitations et des terres cultivées par la famille Morillon.

1.4.2 Le faubourg de la Cueille Mirebalaise



6 - Plan du cadastre de la Cueille Mirebalaise, Poitiers ; Section H, feuille 3; 4 P 1177-1188, AD86.

Dans le langage populaire, le terme de « cueille » signifie une rue très pentue¹⁴. Le faubourg de la Cueille Mirebalaise, au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle est un endroit encore très rural, aux portes

¹⁴ Daniel Clauzier, Gérard Simmat, *Poitiers, il y a 100 ans, en cartes postales anciennes*, Editions patrimoines e& médias, 2006

de la ville, mais pas encore urbanisé comme on peut le constater de nos jours. De nombreux paysans cultivent les terres, certains sont propriétaires, d'autres cultivent sous forme de fermage ou de métayage, comme il était très répandu à cette époque. On peut constater la forte présence des champs dans ce plan cadastral. Malheureusement, je n'ai trouvé aucun document relayant les emplacements exacts des terrains des Morillon au cours des siècles étudiés pour ce quartier, comme ce fut le cas pour le quartier de la Blaiserie.



7- Carte postale provenant de l'ouvrage de Daniel Clauzier et Gérard Simmat, cité en note 10

1.4.3 La rue de la Souche

La rue de la Souche est située dans le quartier de Chilvert, lui-même situé au sein du faubourg de la Tranchée, Le quartier est plutôt récent, est essentiellement urbain. Avant ces constructions, cet endroit était un lieu rural et agricole, aux portes de la ville. Ce faubourg était également important car c'est là qu'était localisée la barrière d'octroi¹⁵ pour entrer dans Poitiers. Par cette configuration, on constate que sont construits quelques commerces tels que des auberges, afin d'animer le lieu. A noter que la famille Morillon, dans les années 1930, habitait rue de la Souche, au numéro 1¹⁶. En consultant le plan ci-dessous, on constate que l'emplacement de leur maison est situé au même endroit que

¹⁵ L'octroi était payé par ceux qui souhaitaient entrer dans une ville ; cette taxe était perçue par les municipalités sur l'importation des marchandises ; cet impôt est définitivement supprimé en 1948.

¹⁶ La maison appartient toujours à un membre de la famille Morillon.

l'auberge de « la Souche » au XIX^{ème} siècle, visible sur le plan suivant à travers l'ellipse rouge que j'ai ajouté.



8- Extrait du cadastre de 1838, AM86

2 ASCENDANCE DE JEAN MORILLON

En ce qui concerne la partie ascendante, j'ai décidé, par commodité, de continuer de m'intéresser à la famille Morillon et à ce nom de famille spécifiquement et ai donc fait le choix de remonter l'ascendance de Jean Morillon. N'ayant pu remonter aussi loin que je l'aurai voulu, les ascendants de Jean Morillon se limiteront à ses grands-parents paternels.

2.1 LE MARIAGE AU DEBUT DE L'EPOQUE CONTEMPORAINE

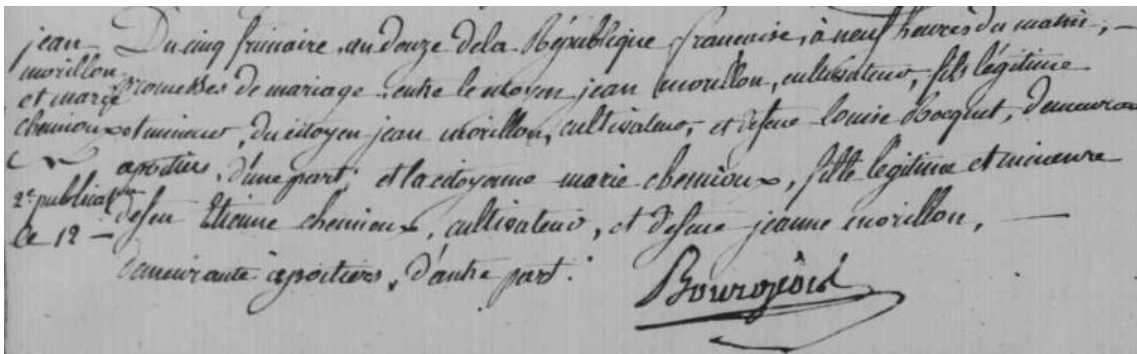
La Révolution française a amenée avec elle son lot de changements dans la société, ce qui inclus une évolution de la famille en elle-même. Plusieurs mesures ont été prises à ce moment-là. Auparavant, la famille formait une sorte de miroir de la monarchie française, ainsi que de l'Eglise catholique. Après 1789, la volonté de beaucoup est de rompre avec l'Ancien Régime et cela inclus donc des changements et des aménagements, en tenant compte des deux principes révolutionnaires, la liberté et l'égalité. Ainsi, la loi du 20 septembre 1792 retire au clergé la tenue des actes d'état civile, tenus par cette institution depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539. Cette mission de tenue d'un état civil échue aux mains des municipalités qui s'en occupent encore aujourd'hui.

Avec la Révolution française, le mariage reste sacré, mais devient civil (bien que le mariage à l'église reste très courant aux XIX^{ème} XX^{ème} siècles). Il s'agit alors d'un contrat liant deux époux sous des conditions de forme et des conditions de fond. Ainsi, le mariage doit faire l'objet de quelques formalités, notamment la publication de bans. Existant bien avant l'instauration du mariage civil, la publication des bans remonte aux conciles de Latran (en 1215) et de Trente (en 1563), et a alors pour objectif de lutter contre les mariages consanguins (assez fréquents puisque les grandes familles de la noblesse souhaitent garder leur patrimoine pour ne pas le voir se disperser), mais également contre les mariages clandestins, dans une volonté de la part de l'Eglise et de la monarchie de contrôler certaines dérives du mariage¹⁷. Ainsi, sous l'Ancien Régime, cette tradition de publication des bans est obligatoire avant toute célébration de mariage, les trois dimanches précédant le dit mariage (ou du moins trois messes précédant l'union, la publication pouvant être faite seulement durant les messes).

¹⁷ Carole Avignon, « Les mariages clandestins : impasse disciplinaire , scandale ou moteur de la réflexion doctrinale ? », *Médiévales* [en ligne], 71, automne 2016, mis en ligne le 20 novembre 2018, consulté le 15 mars 2021.

Après la Révolution française, la loi de septembre 1792 impose d'annoncer le mariage au moins huit à dix jours avant la célébration de l'union, devant la maison commune du domicile de chacun des époux, afin que tout le monde puisse être au courant de cette union, et dénoncer un quelconque acte pouvant faire annuler le mariage, tel que l'union de l'un des futurs époux avec une tierce personne par exemple.

Nous pouvons prendre l'exemple de la publication des bans pour le mariage de Jean Morillon et Marie Chemieux¹⁸.



9 - Publication des bans de mariage de Jean Morillon et Marie Chemieux; 9 E 229/112, AD86.

TRANSCRIPTION DES BANS DE MARIAGE DE JEAN MORILLON ET MARIE CHEMIOUX :

[Jean Morillon et Marie Chemieux,

*2^{ème} publication le 12]*¹⁹

« Du cinq frimaire an douze de la République française, à neuf heures du matin, promesses de mariage entre le citoyen Jean Morillon, cultivateur, fils légitime et mineur du citoyen Jean Morillon, cultivateur et de feu Louise Rocquet, demeurant à Poitiers, d'une part ; et la citoyenne Marie Chemieux, fille légitime et mineure de feu Etienne Chemieux, cultivateur, et de feu Jeanne Morillon, demeurante à Poitiers, d'autre part.

Bourgeois »

Comme il est de coutume, ce document d'archives reprend ce qui est inscrit dans la loi, et ainsi, sont publiés les bans, à deux reprises avant le mariage, soit le « cinq frimaire an douze »²⁰, puis le 12 frimaire an douze²¹.

¹⁸ 9 E 229/112, AD86.

¹⁹ Mention marginale.

²⁰ Soit le 27 novembre 1803.

²¹ Soit le 4 décembre 1803.

La loi prévoit également la possibilité de s'opposer à un mariage, surtout si la personne est mineure ; dans ce cas, c'est le père qui donne son consentement. Le mariage peut se voir opposer si l'un des deux futurs époux est déjà marié ; la bigamie²² est interdite dans tous les cas. De plus, le mariage ne peut être célébré que par un officier de l'état civil (le maire de la commune, ou bien son adjoint). Lors du mariage, l'officier en question doit lire à haute voix les formalités propres au mariage, devant les époux et au moins quatre témoins. De plus, la loi fixe un âge minimum légal pour contracter un mariage, à savoir treize ans pour les filles et quinze ans pour les garçons, tout en sachant que l'âge de la majorité est fixé à vingt-et un ans²³, et ce jusqu'en 1974, où l'âge de la majorité est abaissé à dix-huit ans. C'est pourquoi, pour contracter mariage avant sa majorité civile, il faut obligatoirement que le représentant légal, à savoir le père de famille, ou à défaut, la mère, autorise cette union.

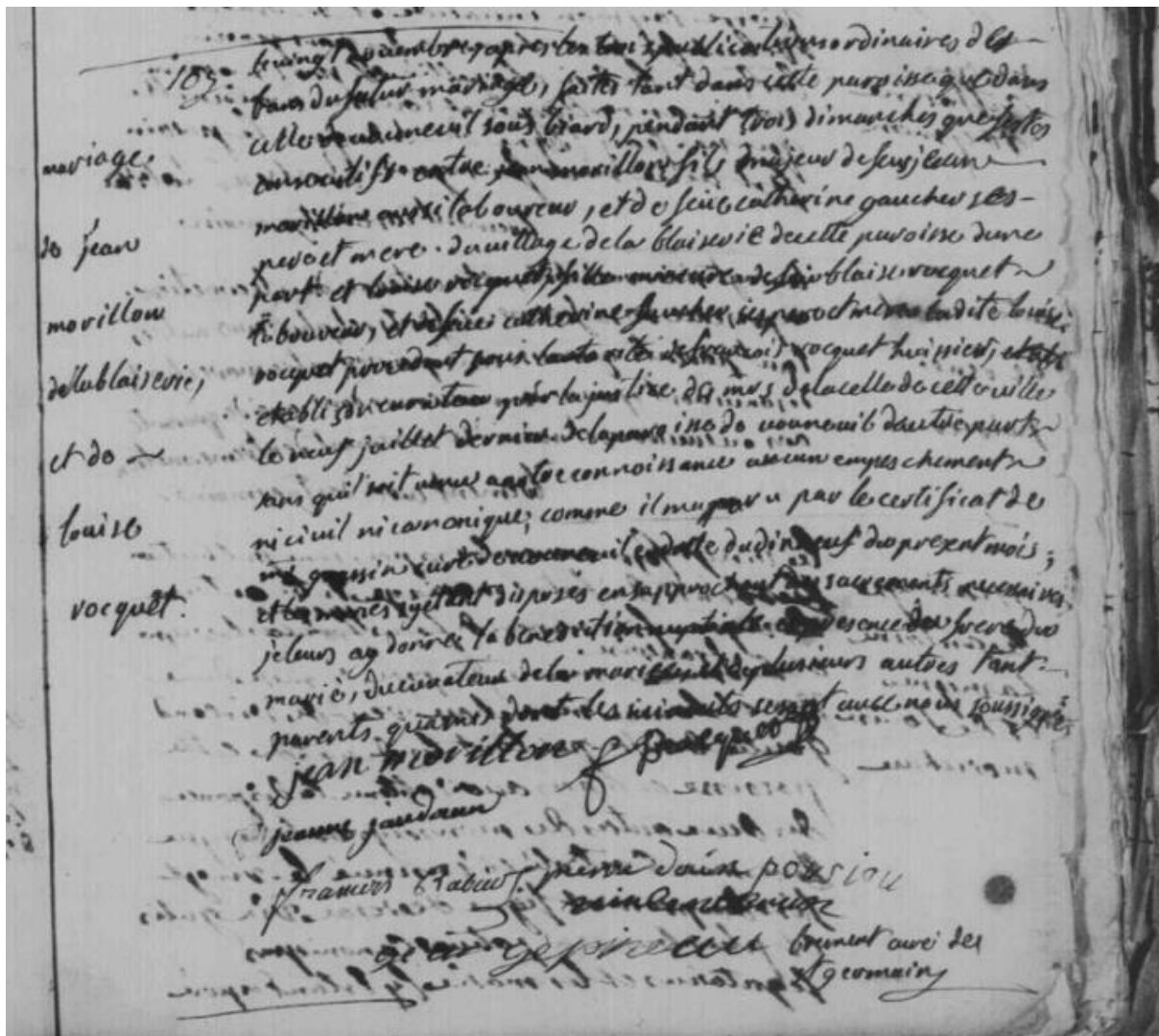
Au cours de mes recherches, je n'ai pas trouvé de mention d'éventuels divorces, dans aucun des documents étudiés. Sous l'Ancien Régime, le divorce était interdit par l'Eglise catholique et la seule possibilité pour un couple de se séparer était la prononciation de la nullité du mariage, ou bien faire une séparation de biens. La Révolution française remet en cause ce principe d'indissolubilité et permet le divorce par consentement mutuel, ou pour incompatibilité de mœurs. Le Code civil de Napoléon revient sur ces permissions de divorcer en continuant d'appliquer le divorce par consentement mutuel, et en remplaçant l'incompatibilité de mœurs par le divorce pour faute de l'un des deux époux. En 1816, avec Restauration, le divorce est supprimé, puis réintroduit dans le Code civil en 1884, essentiellement pour divorcer suite à une faute. Le divorce est enfin admis pour toute cause invoquée dès 1968.

2.2 JEAN MORILLON ET LOUISE ROCQUET

Jean Morillon et Louise Rocquet sont les grands-parents de Jean Morillon, l'époux de Marie Grillas, et qui composent mon couple principal.

²² La bigamie est l'état d'une personne mariée à deux personnes.

²³ Sous l'Ancien Régime, la majorité est à quatorze ans pour les garçons, douze pour les filles, puis Henri III fixe la majorité civile à vingt-cinq ans dans l'ordonnance de Blois de 1579, ce qui va perdurer jusqu'à la Révolution française.



10 - Acte de mariage Jean Morillon et Louise Rocquet; 9 E 229/30/1, AD86.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE MARIAGE DE JEAN MORILLON ET LOUISE ROCQUET :

[Mariage de Jean Morillon de la Blaiserie et de Louise Rocquet]²⁴

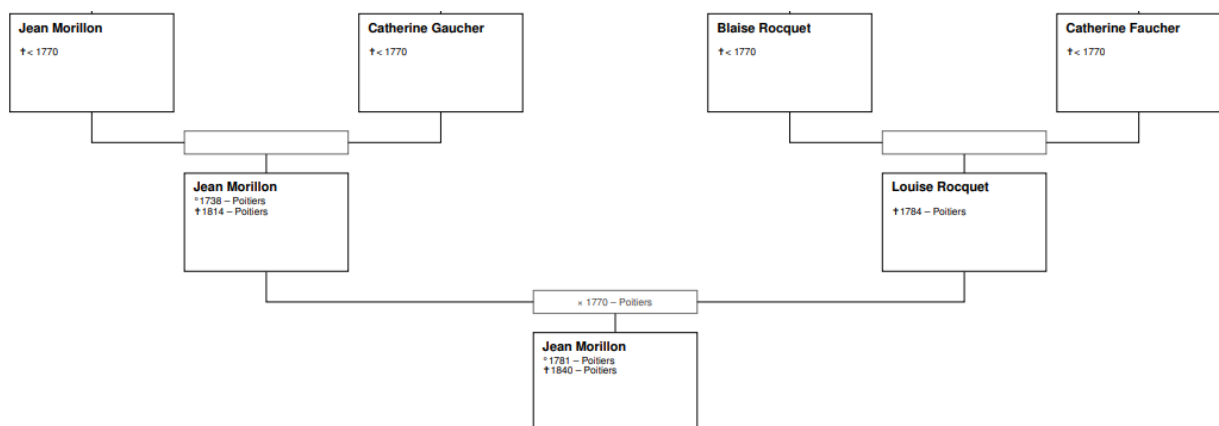
Le vingt novembre après trois publications ordinaires des bans du futur mariage, faites tant dans cette paroisse que dans celle de Vouneuil sous Biard, pendant trois dimanches [mots illisibles] entre Jean Morillon fils majeur de feu Jean Morillon aussi laboureur et de feu Catherine Gaucher, ses père et mère, du village de la Blaiserie de cette paroisse d'une part et Louise Rocquet fille mineure de feu Blaise Rocquet, laboureur, et de feu Catherine Foucher, ses père et mère. Ladite Louise Rocquet [partie difficilement lisible] de François Rocquet, huissier, et a établi son [mot non déchiffré] pour la justice [mots non déchiffrés]

²⁴ Mention marginale.

de cette ville le neuf juillet dernier de la paroisse de Vouneuil d'autre part. Sans qu'il soit venu à notre connaissance aucun empeschement ni civil ni canonique comme il m'apparu par le certificat de m[aître] Grassin [partie illisible] dudi neuf du présent mois et le [mot non déchiffré] y étant disposés en s'approchant des sacrements nécessaires je leur ay donné la benediction nuptiale en présence des frères des mariés, jugeateur de la mariée et plusieurs autres tant parents [partie non lisible] avec nous soussigné.

[Signature des mariés, témoins et personne chargée du mariage]

Cet acte de mariage provient d'un registre dit « Baptême, Mariage, Sépulture » (BMS). La graphie m'a semblée difficile à certains moments, notamment par rapport à certains traits d'écriture qui , mais j'ai pu tout de même saisir l'importance du texte, ainsi que quelques éléments importants, comme le fait de savoir que les quatre parents des mariés étaient décédés lors de la célébration de ce mariage ; ainsi, on peut en déduire qu'ils sont décédés avant 1770, même si les dates exactes n'ont pas été trouvées. Pour Jean Morillon, ses parents étaient Jean Morillon et Catherine Gaucher²⁵ ; pour son épouse Louise, ses parents sont Blaise Rocquet et Catherine Faucher (ou Foucher). J'aurais également pu remonter plus loin dans les ancêtres Morillon, car sur Généanet, les relevés me font remonter jusqu'à André Morillon, décédé en 1647 à Poitiers, mais ayant quelques difficultés dans mes recherches, notamment pour trouver et lire certains actes, j'ai préféré m'arrêter là où je pouvais sourcer mes informations, donc j'ai fait le choix de m'arrêter à Jean Morillon et son épouse Louise Rocquet.



11 - Arbre d'ascendance de Jean Morillon; arbre généré sur Généanet par l'auteure de ce mémoire

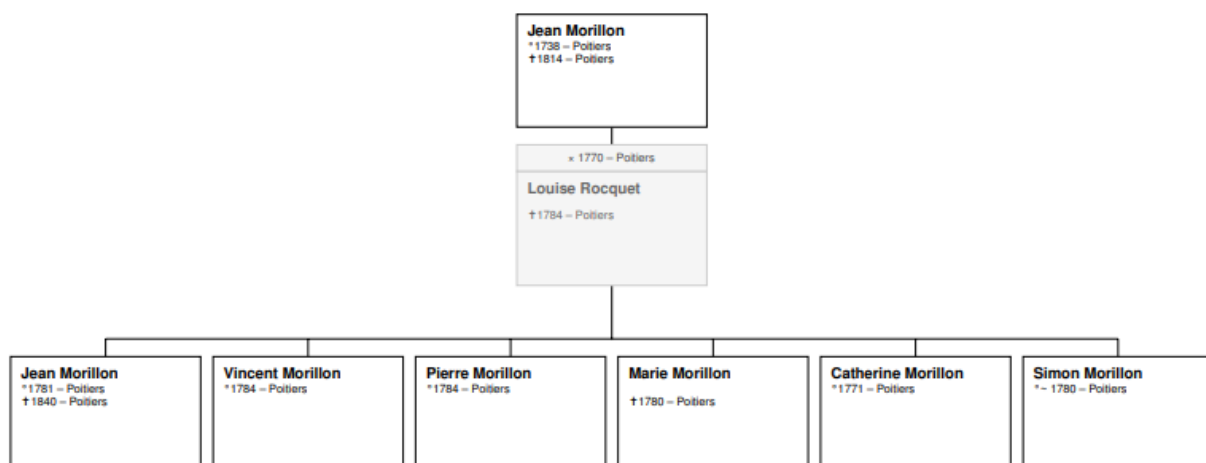
²⁵ Informations trouvées sur la plateforme de recherche Généanet.

De plus date de naissance n'apparaît, ce qui rend la tâche difficile pour retrouver les actes de naissance. Enfin, il est possible d'estimer que la famille Morillon s'est installée dans la ville de Poitiers avec Jean Morillon, puisqu'il est dit être né à Vouneuil sous Biard, situé aux portes de Poitiers (les deux communes sont limitrophes l'une de l'autre, du moins aujourd'hui).

De cette union sont nés plusieurs enfants dont :

- **Catherine Morillon**, née le 07 septembre 1771²⁶, à Poitiers et dont je n'ai pas trouvé la date de décès au cours de mes recherches
- **Marie Morillon**, dont je n'ai pas trouvé la date de naissance, mais qui est décédée le 20 janvier 1780²⁷
- **Simon Morillon**, probablement né vers 1780, mais je ne l'ai pas trouvé dans les registres
- **Jean Morillon**, dont je vais évoquer la vie un peu plus en détail dans le chapitre suivant, né en 1781²⁸ et décédé en 1840²⁹, à Poitiers
- Les jumeaux **Vincent et Pierre Morillon**, nés le 10 janvier 1784³⁰ ; je vais aborder le cas des naissances multiples dans la partie suivante.

Les noms des enfants du couple, ainsi que les dates ont été trouvées sur la plateforme de recherche Généanet, et j'ai ensuite pu, grâce à cette connaissance, vérifier certaines informations avant de les intégrer dans mon mémoire.



12 - Arbre de descendance de Jean Morillon, son épouse et leurs enfants; arbre généré sur Généanet par l'auteur de ce mémoire.

²⁶ 9 E 229/30/2, AD86.

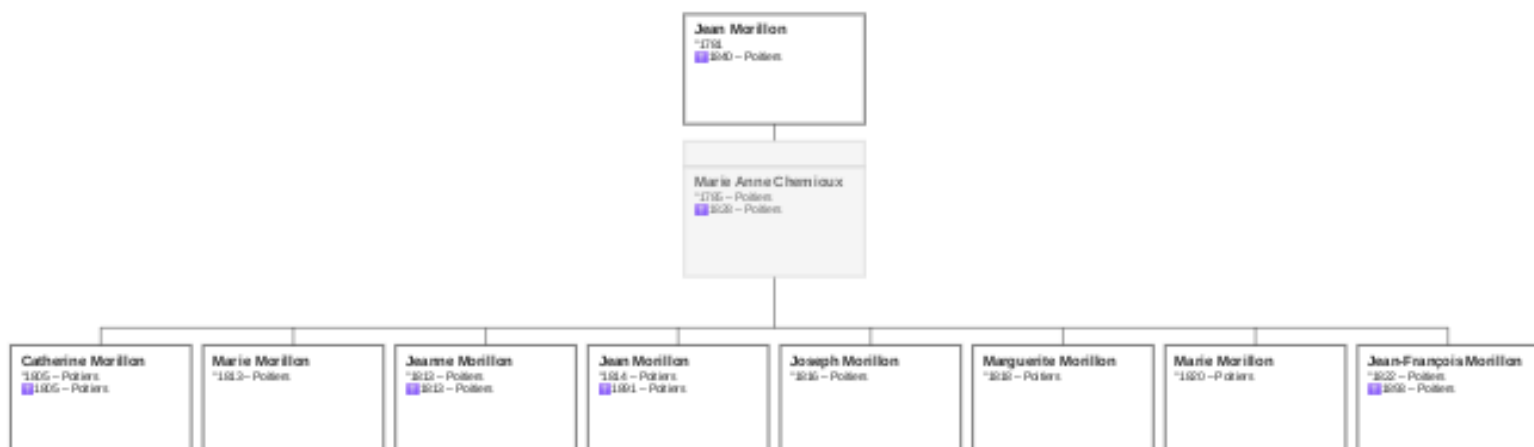
²⁷ 9 E 229/30/4, AD86.

²⁸ 9 E 229/30/4, AD86.

²⁹ 9 E 229/257, AD86.

³⁰ 9 E 229/30/5, AD86.

2.3 JEAN MORILLON ET MARIE CHEMIOUX



13 - Arbre généalogique de la famille Morillon-Chemioux; arbre Généanet généré par l'auteure de ce mémoire

Le couple de Jean Morillon et Marie Chemieux s'est marié à Poitiers le 15 frimaire an 12³¹, soit le 08 décembre 1803 pour le calendrier grégorien. Ensemble, ils ont eu huit enfants, entre 1805 et 1822. La recherche de tous les enfants du couple s'est déroulée dans un premier temps dans les tables de naissance entre les années 1803 et 1822, essayant de prendre une fourchette d'années assez large afin de n'omettre personne. En feuilletant ces tables décennales, j'ai pris en note toutes les naissances d'enfants portant le nom de famille Morillon, prenant bien soin de noter la date de naissance, puis une fois ma liste prête, je suis allée rechercher chaque acte un à un, afin de vérifier si le nom que j'avais noté correspondait bien à un enfant du couple Louis Morillon-Marie Chemieux. Ainsi, nous avons :

- **Catherine**, née³² le 12 mars 1805 et décédée 19 mars 1805³³, à Poitiers ; cette première fille du couple est décédée en bas âge. Sous l'Ancien Régime, la mortalité infantile³⁴ est très forte (un quart n'atteint pas l'âge de un an), de même que la mortalité juvénile³⁵ (un quart n'atteint pas l'âge de dix ans). Après la Révolution française, la mortalité infantile est d'environ 250/1000 pour les filles et on arrive à 183/1000 dans les années 1810³⁶.

³¹ 9 E 229/113, AD86.

³² 9 E 229/115, AD86.

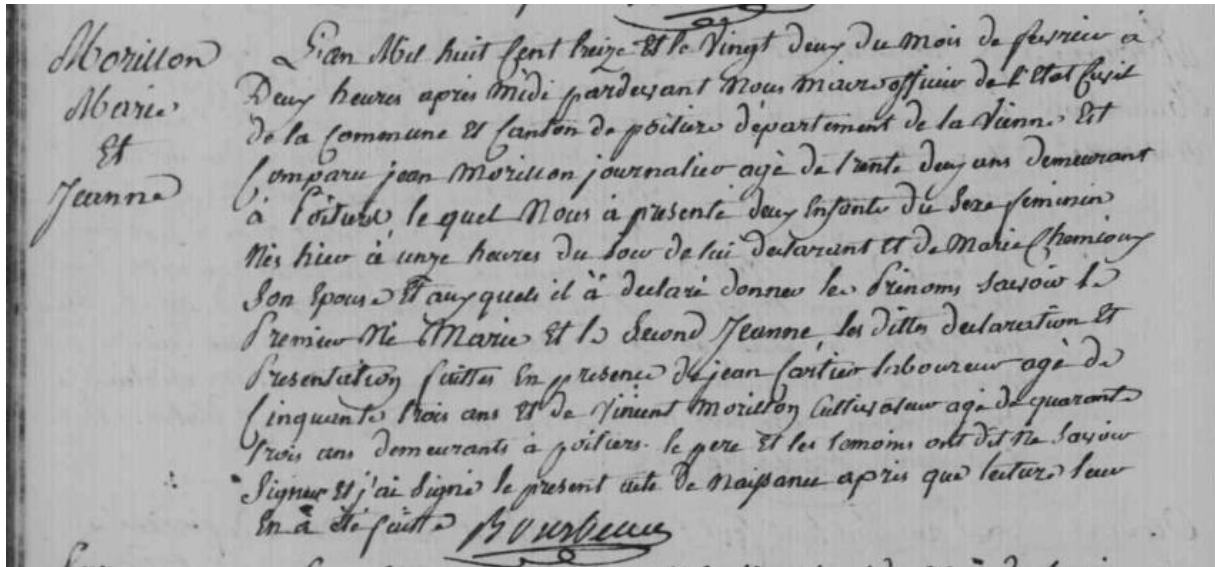
³³ 9 E 229/117, AD86.

³⁴ Décès des enfants de moins de un an.

³⁵ Décès d'un enfant en dessous de l'âge de dix ans.

³⁶ *Pouvoirs et sociétés à l'époque moderne*, cours de Sylvain Olivier pour le DU Généalogie et Histoire des familles, promotion à distance 2020-2021.

- Catherine, née le 07 mars 1809³⁷ à Poitiers
- Marie et Jeanne, nées le 21 février 1813³⁸, à Poitiers



14 - Acte de naissance de Marie et Jeanne Morillon; 9 E 229/146, AD86.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE DE MARIE ET JEANNE MORILLON :

[Morillon Marie et Jeanne]³⁹

« L'an mil huit cent treize et le vingt deux du mois de février à deux heures après-midi pardevant nous maire officier de l'Etat civil de la commune de Poitiers, département de la Vienne. Est comparu Jean Morillon, journalier âgé de trente deux ans, demeurant à Poitiers, lequel nous a présenté deux enfants de sexe féminin nés hier à onze heures du soir de lui déclarant et de Marie Chemieux son épouse et auxquels il a déclaré donné les prénoms, savoir le premier né Marie et le second Jeanne. Les dites déclaration et présentation faites en la présence de Jean Cartier, laboureur âgé de cinquante trois ans et de Vincent Morillon, cultivateur âgé de quarante trois ans demeurants à Poitiers. Le père et les témoins ont dit ne savoir signer et j'ai signé le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite.

Bourbeau »

³⁷ 9 E 229/130, AD86.

³⁸ 9 E 229/146, AD86.

³⁹ Mention marginale.

C'est la première fois dans mes recherches que je rencontre un cas de gémellité. Je pensais que deux actes seraient faits, un pour chaque nouveau-né, mais pas dans ce cas ; l'officier de l'état civil a dû penser qu'un seul acte pourrait suffire pour les deux enfants. Hector Gutierrez et Jacques Houdaille ont fait une étude sur les accouchements gémellaires⁴⁰. Leur étude a porté sur trente-neuf communes en France, sous l'Ancien Régime et jusqu'en 1829 et ils ont ainsi pu récolter de nombreuses données sur les naissances multiples. Ainsi, sur un temps entre 1790 et 1829, les auteurs de cet article ont recensés 43 738 naissances et ont comptabilisés 407 naissances multiples sur l'ensemble de ces naissances, ce qui nous donne une proportion de 9,3 naissances pour 1000⁴¹. La suite de l'article nous apprend également que la gémellité est quelque chose d'héréditaire, ce que je peux confirmer suite à la découverte de jumeaux dans la génération précédente, concernant les frères de Jean Morillon, Vincent et Pierre.

Malheureusement, Jeanne Morillon est décédée⁴² à l'âge de quatre jour, au domicile de ses parents, à la Blaiserie. Je n'ai pas trouvé l'acte de décès de Marie, ce qui me semble étonnant vu que par la suite, va naître une seconde Marie dans la même fratrie. La question que je me pose, c'est de savoir si ils ne se sont pas trompés au moment de déclarer le décès en mairie, et si ce n'est pas plutôt la première Marie qui est décédée à la place de Jeanne. Mais bien sûr, tout ceci n'est qu'hypothèse, sans possibilité de réellement vérifier cela.

- **Jean**, né le 09 juillet 1814⁴³ à Poitiers, au domicile de ses parents. Il est le père du marié de mon couple principal, et je vais étudier sa vie plus en détail dans la partie suivante.
- **Joseph**, né le 24 juillet 1816⁴⁴ à Poitiers ; je n'ai pas non plus trouvé de date de décès pour cette personne ; peut-être a-t-il changé de ville ?
- **Marguerite**, née à Poitiers le 01 novembre 1818⁴⁵
- **Marie**, née le 14 août 1820 à Poitiers⁴⁶
- **Jean-François**, né le 20 mars 1822⁴⁷ à Poitiers comme ses frères et sœurs et décédé à Poitiers le 2 décembre 1893⁴⁸.

⁴⁰ Hector Gutierrez, Jacques Houdaille, « Les accouchements multiples dans la France ancienne », *Population*, 38^{ème} année, n°3, 1983, p.479-490.

⁴¹ *Opus cit.*

⁴² 9 E 229/149, AD86.

⁴³ 9 E 229/150, AD86.

⁴⁴ 9 E 229/158, AD86.

⁴⁵ 9 E 229/166, AD86.

⁴⁶ 9 E 229/174, AD86.

⁴⁷ 9 E 229/182, AD86.

⁴⁸ 9 E 229/429, AD86.

Ainsi, pour les trois enfants sur les huit, il me manque certaines informations, non trouvées sur la plateforme Généanet, ni dans les documents des Archives Départementales.

En ce qui concerne le métier de Jean Morillon, il semble être journalier⁴⁹ laboureur, comme son père l'était avant lui, ainsi que ses ancêtres. Marie Chemioux quant à elle ne semble pas avoir de profession à proprement parler, comme beaucoup de femmes à cette époque, mais ce n'est pas pour autant qu'elles sont désœuvrées. En effet, ce sont les femmes qui tiennent la maison, s'occupent des enfants, mais elles aident également leurs maris à la ferme mais sont malgré tout considérée comme n'ayant pas de profession, de ce que l'on peut en déduire en consultant diverses archives (les archives de l'état civil, les registres BMS, les actes notariés par exemple). Cette mention « sans profession » reste assez longtemps dans ces documents, surtout dans les milieux ruraux et les milieux agricoles.

⁴⁹ Ce terme de journalier désigne une personne qui travaille à la journée. Sous l'Ancien Régime et au début de l'époque contemporaine, les plus pauvres de la société louent leurs services au jour le jour ; selon les régions, il existe plusieurs termes comme « manouvrier » ou encore « brassier » (puisqu'ils louent leurs « bras »).

3 JEAN MORILLON ET MARIE ANNE LOUISE GRILLAS

3.1 ETYMOLOGIE ET ANTHROPONYMIE

Les patronymes seraient nés d'une volonté d'individualiser les personnes et de les distinguer plus facilement, à un moment où de nombreuses personnes dans la population portaient le même prénom. A partir du X^{ème} siècle, les usages sociaux font que, dans une même famille, le nom principal se transmet de génération en génération, en ligne agnatique ; cette transformation se fait grâce par la réunion du patronyme et celui d'un prénom (en général le nom de baptême). Mais peu de règles juridiques encadrent ce phénomène. En général, le nom de famille dérive d'une profession, d'un lieu ou d'une particularité physique par exemple⁵⁰.

Au XV^{ème} siècle apparaît une volonté de conserver les registres de baptême avec certaines informations comme les nom et prénom du baptisé, le jour et le lieu de la cérémonie, ainsi que les noms des parrains et marraines de l'enfant. En ce qui concerne les mariages, sont indiqués la date et le lieu de la cérémonie et souvent les noms des témoins. Enfin, pour les actes de décès, sont mentionnés le nom et le(s) prénom(s) du défunt, ainsi que l'adresse de son domicile (et la mention d'un testament s'il existe). L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 impose la tenue de registres de baptême par l'Eglise et ce pour toute la population française. Malgré cela, les noms n'ont pas une orthographe fixe, et d'un membre à l'autre au sein d'une même famille, le nom sera écrit différemment selon certains cas⁵¹.

La Révolution française apporte également des changements sur les patronymes. En effet, la loi du 19-23 juin 1790 interdit le port de noms nobiliaires (il s'agit de faire une rupture avec l'Ancien Régime) ; la Convention nationale⁵² quant à elle vote l'interdiction de changer de nom à plusieurs reprises dans le but de tenter de fixer les noms, et d'éviter les nombreux changements de noms, comme cela a pu être le cas durant la Révolution française. En septembre 1792, l'état est sécularisé, et la loi du 6 fructidor an II interdit de porter un autre nom que celui inscrit sur l'acte de naissance⁵³.

C'est à partir de 1877 que l'orthographe des noms de famille tend à se fixer, après l'apparition du livret de famille, qu'il était de rigueur de présenter à l'officier d'état civil au moment d'enregistrer un acte.

⁵⁰ Cours d'anthroponymie d'Isabelle Ortega pour le DU Généalogie et Histoire des familles.

⁵¹ Cours d'anthroponymie d'Isabelle Ortega pour le DU Généalogie et Histoire des familles.

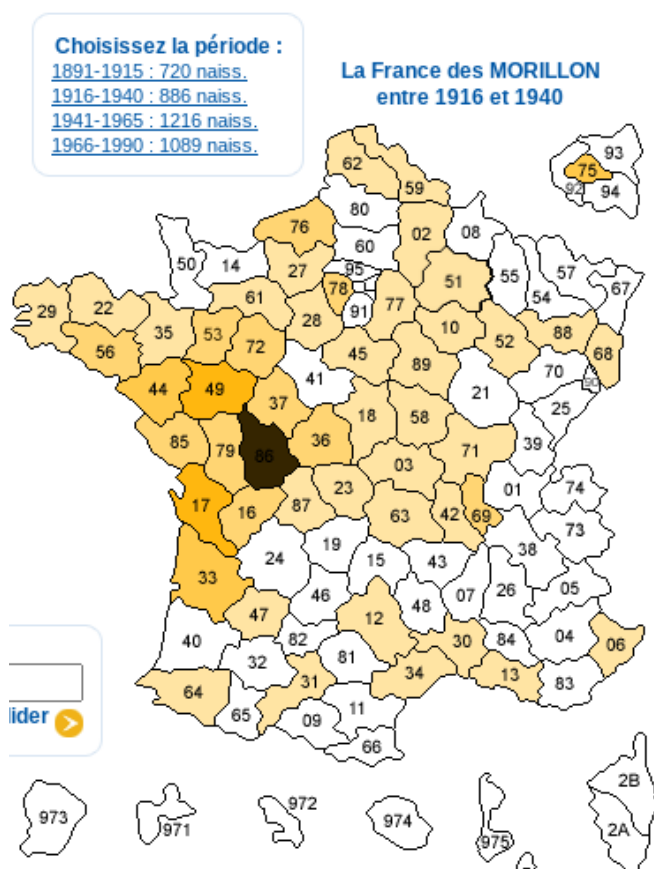
⁵² La Convention nationale est un régime politique mis en place au cours de la Révolution française, succédant à l'Assemblée législative et qui va abolir la monarchie française dès sa première séance.

⁵³ Cours d'anthroponymie d'Isabelle Ortega pour le DU Généalogie et Histoire des familles.

Néanmoins, il existe des graphies différentes pour un nom sonnante à l'identique, de même qu'il existe des variants d'un même nom⁵⁴ (par exemple, le nom Grillas, évoqué au cours de ce mémoire, peut prendre les orthographe suivantes : Grilla, Grillat, Grillad).

3.1.1 Morillon

Selon le Littré⁵⁵, il existerait plusieurs étymologies au nom Morillon. Le premier sens pourrait être celui d'une « variété de raisin noir et doux », le deuxième sens serait également celui de « canard de couleur noir ». Le troisième sens évoqué par le Littré est celui d'une déformation du nom Morel. Enfin, la dernière hypothèse posée par le dictionnaire est celle d'un toponyme dont le sens est incertain. A priori, ce nom semble surtout être porté dans la région Poitou-Charentes, notamment dans la Vienne, ce qui est le cas pour la famille qui a été choisie pour ce mémoire.



15 - <http://www.geopatronyme.com/cgi-bin/carte/nomcarte.cgi?nom=morillon&image.x=0&image.y=0>

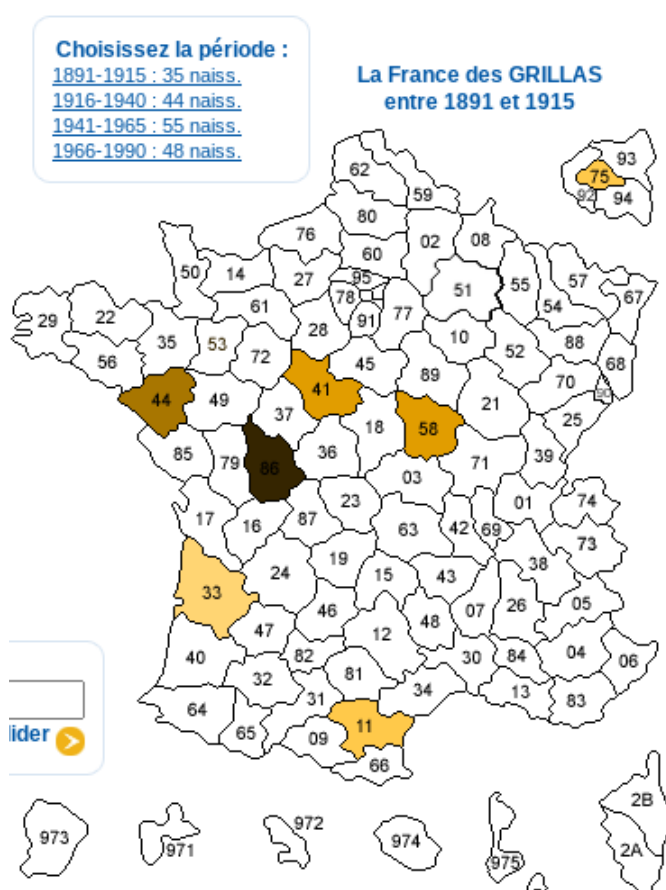
⁵⁴ Marie-Odile Mergnac, *Les difficultés posées par les noms en généalogie*, Guide de généalogie, Archives et Culture, Paris, 2013.

⁵⁵ Le Littré, *Dictionnaire des noms de famille. Histoire, origine et usage*, Le Figaro, Paris, 2007.

3.1.2 Grillas

Il me semble également important d'étudier ce nom de famille, puisqu'il s'agit du nom de famille portée par l'épouse de mon couple principal. Ainsi, même s'il n'est porté que par un petit nombre de personne au sein de cette généalogie, j'ai décidé d'aborder en quelques lignes l'histoire de ce nom.

Après une rapide recherche dans mon dictionnaire Littré sur les noms de famille⁵⁶, je n'ai pas trouvé d'entrées à ce nom, mais il existe quelques variantes, notamment Grillat. En regardant à cette entrée, j'ai pu voir que ce nom variait principalement des noms Grillet et Grillot. Ainsi, en regardant l'étymologie de ces noms, on trouve une origine par rapport à un sobriquet rappelant « une personne gaie, de bonne humeur et aimant chanter »⁵⁷. Selon le site internet Filae, ce patronyme est très peu populaire, et il est également possible de le constater en se référant à l'encadré portant sur les périodes dans l'illustration suivante, où en un siècle, 182 naissances à ce nom ont été référencées.



16 - <http://www.geopatronyme.com/cqi-bin/carte/nomcarte.cgi?nom=grillas&submit=Valider&client=cdip>

⁵⁶ *Opus cit.*

⁵⁷ *Opus cit.*

3.1.3 Anthroponymie : le prénom

Le système anthroponymique actuel est l'héritage de systèmes anciens et qui n'ont cessés d'évoluer avec le temps.

Dans un premier temps, nous pouvons évoquer le système romain, avec la *tria nomina*, c'est-à-dire le prénom, le nom de la famille à laquelle on appartient, et enfin le *gentilice*, qui détermine la *gens*⁵⁸ à laquelle on appartient. Vient également l'héritage grec, peut-être moins présent mais qui a tout de même son importance ; de là nous viennent les noms théophores⁵⁹, très utilisés à l'époque médiévale notamment. Enfin, on peut aussi évoquer l'héritage germanique, qui semble être celui dont l'influence fut la plus importante. Ces noms, à l'époque médiévale, sont surtout ceux de puissants et de dirigeants. Souvent, ces noms ont une signification, un sobriquet valorisant (exemple de Théobald, 'bald' signifiant le hardi). Il y a également un souci de représentation du lignage ; c'est le cas pour les Mérovingiens, qui descendent de Mérovée. De plus, certains prénoms deviennent caractéristiques d'une famille, comme c'est le cas pour les monarchies en France, jusqu'à la Révolution française⁶⁰. Certains prénoms de monarques français sont les mêmes, quelle que soit la dynastie et on peut voir à travers cela une certaine continuité de la monarchie malgré des changements dynastiques⁶¹.

Même dans les familles non royales, la tradition des prénoms au sein d'une même famille est demeurée très importante. En effet, dans la famille Morillon, j'ai pu constater que, par exemple, le prénom Jean est un prénom qui revient très régulièrement, ou récemment, le prénom Louis, de même que le prénom Marie⁶², Louise ou encore Jeanne pour les femmes. Ces prénoms étaient également très fréquents dans la société. En effet, selon Marie-Odile Mergnac⁶³, les prénoms les plus portés à la Révolution et jusque dans les années 1820 étaient : Jean, Pierre, François, Louis, Joseph et Charles (pour ne citer qu'eux), tandis que pour les femmes, ces prénoms étaient : Marie, Jeanne, Anne, Françoise, Catherine ou encore Louise. Ainsi, les prénoms portés par les membres de la famille Morillon étaient des prénoms très communs, très utilisés au début du XIX^{ème} siècle.

⁵⁸ Groupe de familles se rattachant à un ancêtre commun et portant le même nom – Larousse 2016.

⁵⁹ Noms propres qui contiennent le nom d'une divinité ; *theos* signifiant « dieu ».

⁶⁰ Chez les Carolingiens, on retrouve souvent les prénoms de Charles et de Louis (ce prénom étant un dérivé du prénom Clovis).

⁶¹ Cours d'anthroponymie d'Isabelle Ortega pour le DU Généalogie et Histoires des familles.

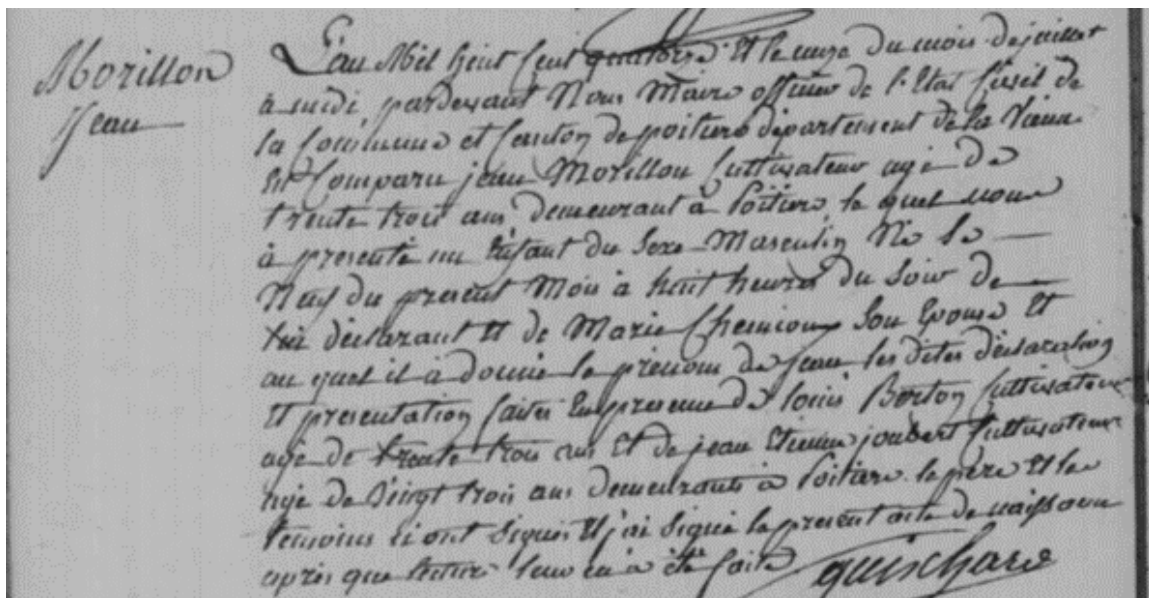
⁶² Bien que ce prénom soit aussi deuxième ou troisième prénom de certains hommes.

⁶³ Marie-Odile Mergnac, *Les difficultés posées par les noms en généalogie*, Archives et Culture, coll. Guides de généalogie, Paris, 2013.

A propos des prénoms, il faut également distinguer les prénoms usuels et les prénoms de baptême. En effet, il n'était pas rare qu'au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les gens portent un prénom différent de celui du baptême. J'ai eu le cas en effectuant mes recherches sur la famille Morillon ; ce cas s'est produit avec Louise Fauque, épouse de Louis Morillon, qui lors de son mariage est nommée 'Louise Fauque', signe 'Lisa Fauque', et dans le recensement de 1866, est nommée 'Elisa Fauque'. Je n'ai malheureusement pas eu accès à son acte de baptême pour vérifier les noms qui lui avaient été donnés. Marie-Odile Mergnac⁶⁴ évoque le fait que parfois, les prénoms de l'état civil étaient différents que ceux de l'acte de baptême et ce phénomène était très fréquent au début de l'époque contemporaine.

3.2 JEAN MORILLON (1814-1891)

Jean Morillon est né le 9 juillet 1814, à Potiers, tel qu'il est précisé dans son acte de naissance :



17 - Acte de naissance Jean Morillon; 9 E 229/150, AD86.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE DE JEAN MORILLON :

[Morillon Jean]⁶⁵

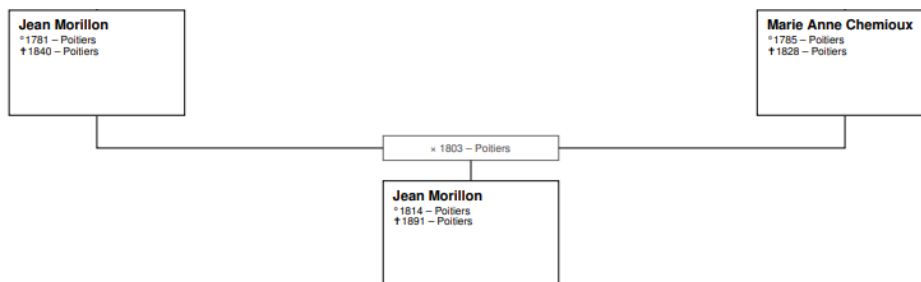
⁶⁴ Opus cit.

⁶⁵ Mention marginale.

L'an mil huit cent quatorze et le onze du mois de juillet à midi, pardevant nous Maire officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, est comparu Jean Morillon, cultivateur âgé de trente trois ans, demeurant à Poitiers, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né le neuf du présent mois de lui déclarant et de Marie Chemieux son épouse et auquel il a donné le prénom de Jean. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis Berton, cultivateur âgé de trente ans et de Jean Etienne Joubert, cultivateur âgé de vingt-trois ans demeurant à Poitiers. Le père et les témoins ont signés et j'ai signé le présent acte de naissance après que lecture eu été faites

Guichard »⁶⁶

Il est le fils de Jean Morillon et de Marie Chemieux.



18 - Arbre généré sur la plateforme Généanet par l'auteure de ce mémoire.

Il est également l'époux de mon couple principal sur lequel le mémoire porte. Propriétaire cultivateur, il vit à Poitiers avec son épouse et ses enfants, dans le quartier de la Blaiserie, là où nombre de ses ancêtres ont vécu et où nombre de ses descendants ont également vécu.

Transcription acte de décès Jean Morillon :

[N°53 Morillon Jean 76 ans]⁶⁷

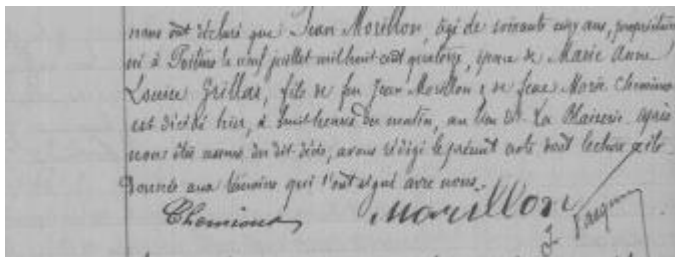
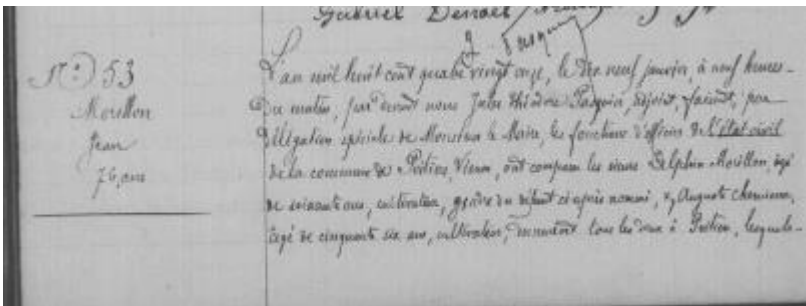
L'an mil huit cent quatre vingt onze, le dix-neuf janvier à neuf heures du matin, par devant nous Jules Théodore Pasquier, adjoint, faisant par délégation spéciale de Monsieur le Maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Poitiers, Vienne, ont comparu les sieurs Delphin Morillon, âgé de soixante ans, cultivateur, gendre du défunt ci-après nommé et Auguste Chemieux, âgé de cinquante six ans, cultivateur, demeurant tous les deux à Poitiers, lesquels nous ont déclaré que Jean Morillon, âgé de soixante seize ans,

⁶⁶ 9 E 229/150, AD86.

⁶⁷ Mention marginale.

propriétaire né à Poitiers le neuf juillet mil huit cent quatorze, époux de Marie Anne Louise Grillas, fils de feu Jean Morillon et de feu Marie Chemieux, est décédé hier à huit heures du matin, au lieu-dit la Blaiserie. Après nous être assuré du-dit décès, avons rédigé le présent acte après que lecture été donnée aux témoins qui l'ont signé avec nous.

Chemieux ; Morillon ; J.Pasquier »

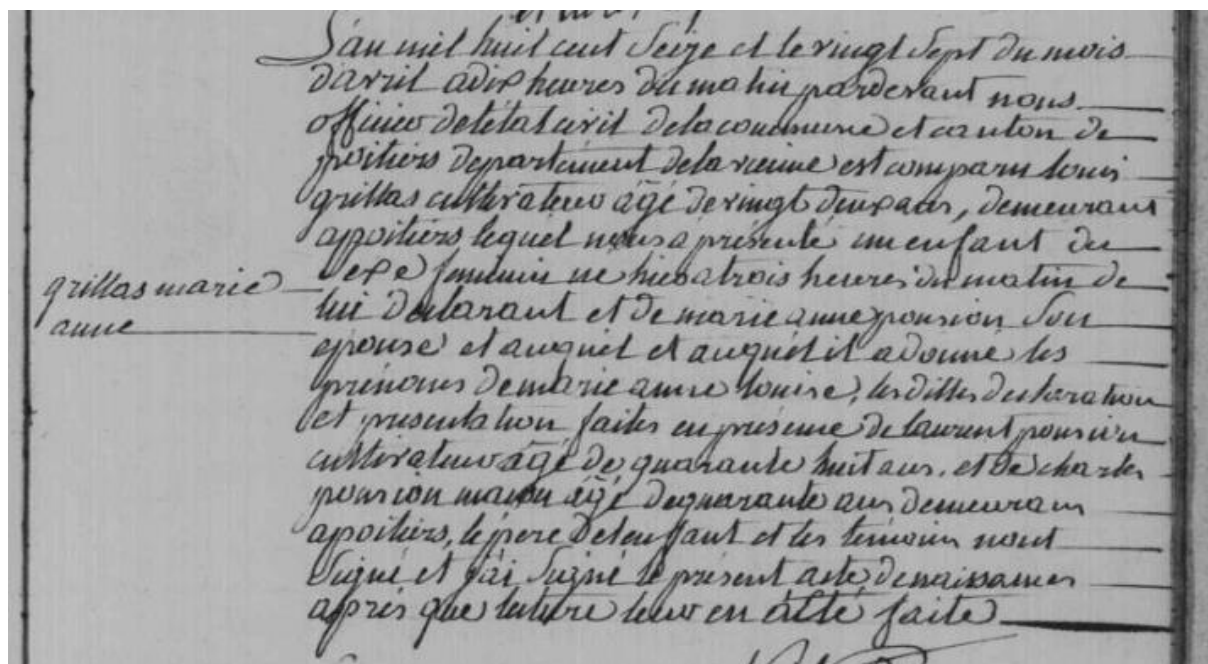


19 - Acte de décès de Jean Morillon; 9 E 229/423, AD86.

Ce sont donc ses gendres qui sont les témoins pour l'acte de son décès ; Auguste Chemieux est marié avec Louise Morillon tandis que Delphin Morillon est l'époux de de Geneviève.

Peu d'informations ont pu être récoltées sur cette personne, hormis son métier, son état civil et sa famille.

3.3 MARIE ANNE LOUISE GRILLAS (1816-1896)



20 - Acte de naissance Marie Anne Grillas; 9 E 229/158, AD86.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE DE MARIE GRILLAS :

[Grillas Marie Anne]⁶⁸

« L'an mil huit cent seize et le vingt sept du mois d'avril à dix heures du matin, pardevant nous officier de l'état civil de la commune et canton de Poitiers, département de la Vienne, est comparu Louis Grillas cultivateur âgé de vingt deux ans, demeurant à Poitiers, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin né hier à trois heures du matin de lui déclarant et de Marie Anne Pousiou son épouse et auquel et auquel il a donné les prénoms de Marie Anne Louise, les dittes déclaration et présentation faites en présence de Laurent Pousiou, cultivateur âgé de quarante huit ans, et de Charles Pousiou maçon âgé de quarante ans, demeurant à Poitiers. Le père de l'enfant et les témoins n'ont signé et j'ai signé le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite. »

⁶⁸ Mention marginale.

Marie Anne Grillas est la fille de Louis Grillas, que je sais décédé le 18 septembre 1845⁶⁹ (j'ai d'abord consulté les tables décennales du XIX^{ème} jusqu'à trouver le nom de Louis Grillas et comparer avec les éléments que j'avais en ma possession pour prouver qu'il s'agissait bien de cette personne) à l'âge de 52 ans. La consultation de son acte de décès nous apprend que Louis Grillas était vigneron à Poitiers, qu'il habitait une maison à la Blaiserie et qu'il était toujours marié avec Marie Anne Pouziou (parfois orthographié Pouzioux, voire Pousiou) au moment de sa mort. J'ai pu déterminer son lieu de naissance, à savoir Vouneuil sous Biard, en consultant la plateforme Généanet, mais en voulant croiser mes sources, et rechercher dans les registres de la commune de Vouneuil sous Biard, je n'ai pas trouvé les éléments que je recherchais, mais j'ai pu vérifier sa commune de naissance par rapport à son acte de mariage. Par ailleurs, j'ai présumé son année de naissance en calculant par rapport à son âge lors de sa mort, ce qui nous donne 1793.

Louis Grillas s'est marié à Marie Anne Pouziou le 22 août 1814⁷⁰ ; tous les deux étaient alors mineurs quant au mariage et les parents des deux époux ont donné leur consentement. Louis Grillas est ainsi le fils de George Grillas et de Marie Roquet, tandis que Marie Anne Pousiou est la fille de Laurent Pousiou et de Catherine Morillon. A travers cet exemple, je tiens à noter que les mêmes noms de famille tendent à apparaître à chaque générations. Je n'ai pas pu vérifier si il existait des dispense de consanguinité, mais il est possible qu'il y ait eu des mariages entre cousins lointains, portant le même nom de famille, mais je n'ai pas eu l'occasion de vérifier cela. Une autre raison possible est celle du renchaînement d'alliance. Ce concept intervient lorsque « le mariage entre deux individus non consanguins et suivi du mariage entre deux consanguins des époux »⁷¹.

Au niveau de sa profession, Marie Grillas est dite « sans profession » dans la plupart des actes dans lesquels elle apparaît, à savoir son acte de mariage et les actes de naissance de ses enfants. C'est seulement sur son acte de décès qu'il est précisé qu'elle est propriétaire, bien que ça ne soit pas un métier à proprement parler.

Marie Grillas est décédée à Poitiers, à son domicile, le 29 décembre 1896, âgée de 80 ans, comme l'atteste son acte de décès :

⁶⁹ 9 E 229/277, AD86.

⁷⁰ 9 E 229/152, AD86.

⁷¹ Philippe Richard, "Etude des renchaînements d'alliance », *Mathématiques et sciences humaines*, tome 123 (1993), p.5-35.

Grillas N° 741
 Marie Anne Louise
 veuve de Jean Morillon
 80 ans.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf décembre à neuf heures et quart du matin, heure légale, par devant nous Ernest Gaudeau adjoint, remplissant par délégation du Maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Poitiers (Vienne), ont comparu Louis Morillon, âgé de cinquante six ans, cultivateur, et Auguste Chemieux, âgé de soixante-deux ans, propriétaire, demeurant tous les deux en cette commune, le premier, fils, et le second, gendre de la défunte ci-après nommée, lesquels nous ont déclaré que Marie Anne Louise Grillas, âgée de quatre-vingts ans, propriétaire, née à Poitiers le vingt-six avril mil huit cent seize, veuve de Jean Morillon, fille de feu Louis Grillas et de feu Marie Anne Pouzioux, est décédée ce jour, à quatre heures du matin, en sa demeure au lieu dit le Porteau.

Après nous être assuré de ce décès, avons rédigé le présent acte dont lecture a été donnée aux témoins; le sieur Morillon a déclaré ne savoir signer, de ce signé, et le dit Chemieux a signé avec nous.

Chemieux Gaudeau

21 - Acte de décès de Marie Grillas; 9 E 229/438, AD86.

Transcription de l'acte de décès de Marie Grillas :

[N°741, Grillas Marie Anne Louise, veuve de Jean Morillon, 80 ans]⁷²

« L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf décembre à neuf heures et quart du matin, heure légale, par devant nous Ernest Gaudeau adjoint, remplissant par délégation du Maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Poitiers (Vienne), ont comparu Louis Morillon âgé de cinquante six ans, cultivateur, et Auguste Chemieux, âgé de soixante-deux ans, propriétaire, demeurant tous les deux en cette commune, le premier fils et le second gendre de la défunte ci-après nommée, lesquels nous ont déclaré que Marie Anne Louise Grillas, âgée de quatre-vingts ans, propriétaire, née à Poitiers le vingt-six avril mil huit cent seize, veuve de Jean Morillon, fille de feu Louis Grillas et de feu Marie Anne Pouzioux, est décédée ce jour à quatre heures du matin, en sa demeure au lieu dit le Porteau.

⁷² Mention marginale.

Après nous être assuré de ce décès, avons rédigé le présent acte dont la lecture a été donnée aux témoins, le sieur Morillon a déclaré ne savoir signer et le dit Chemioux a signé avec nous.

Chemioux E Gaudeau »

Pour trouver cet acte de décès, comme pour les actes d'état civil précédents, j'ai tout d'abord regardé dans les tables décennales⁷³ et une fois son nom trouvé, j'ai vérifié en regardant l'acte en question.

3.4 UNION ET VIE DU COUPLE MORILLON-GRILLAS

Le premier acte auquel j'ai pu être confronté au cours de ma recherche par rapport à cette famille fut l'acte de mariage de Jean Morillon et son épouse Marie Grillas. Ils se sont mariés le 24 décembre 1838⁷⁴, à Poitiers.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE MARIAGE⁷⁵ DE JEAN MORILLON ET MARIE GRILLAT :

[N°188 MORILLON Jean et Grillas Marie Anne Louise]⁷⁶

« L'an mil huit cent trente huit, le vingt-quatre décembre à trois heures du soir pardevant nous Pierre Henri Jolly, maire officier de l'état civil de la commune de Poitiers, département de la Vienne ; ont comparus en la maison commune pour contracter mariage le s[ieu]r Jean Morillon, journalier âgé de vingt-quatre ans, né à Poitiers le neuf juillet mil huit cent quatorze, y demeurant au lieu appelé la Blaiserie, fils légitime et mineur de quant au mariage de Jean Morillon, cultivateur ci-présent et consentant au dit mariage, et de feu Marie Chemioux décédée à Poitiers le vingt-sept novembre mil huit cent vingt, ainsi que le tout se trouve constaté par les expéditions des actes de naissance et décès qui nous ont été remis d'une part. Et Marie Anne Louise Grillas, sans profession, âgée de vingt-deux ans, née à Poitiers le vingt-six avril mil huit cent seize, y demeurant au lieu appelé la Blaiserie, ainsi que le constate l'expédition de l'acte de naissance qui nous a été remis, fille majeure et légitime de Louis Grillas, cultivateur, et de Marie Anne Pousiou ci-présente et consentant au mariage, demeurant en cette commune d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder la célébration du mariage projeté

⁷³ 11 E 4/196-3, AD86.

⁷⁴ 9 E 229/248, AD86.

⁷⁵ Annexes 32 et 33.

⁷⁶ Mention marginale.

entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les dimanches vingt-cinq novembre dernier et deux du présent mois à midi ; aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que le dit s[ieu]r Jean Morillon et ladite Marie Anne Louise Grillas sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs Etienne Negrier, journalier âgé de trente-cinq ans, beau-frère de l'époux, et Simon Morillon, cultivateur âgé de soixante ans, oncle de l'époux. En présence des sieurs Simon Morillon, cultivateur âgé de trente-deux ans, cousin germain de l'épouse et Pierre Goullié, tourneur de chaise âgé de cinquante-deux ans, ami de l'épouse, demeurant tous en cette commune. Lecture a eux faite ainsi qu'aux parties contractant du présent acte de mariage. Le dit époux, son frère, le père de l'épouse et les dits témoins Simon Morillon et Goullié l'ont signé avec nous et ont, la mère de l'épouse ainsi que l'époux et Négrier, déclaré ne le savoir de ce requis »⁷⁷

Pour trouver cet acte, je me suis dans un premier temps rendue sur le site internet des Archives Départementales de la Vienne⁷⁸, et pour trouver mon couple principal qui s'est marié entre 1833 et 1842, comme cela était précisé dans la consigne pour l'écriture de ce mémoire, j'ai consulté dans un premier la table décennale reprenant ces dates⁷⁹ et mon choix s'est arrêté sur ce mariage. En possession de la date, j'ai donc pu trouver l'acte de mariage entier dans les registres en ligne des Archives Départementales de la Vienne.

Cet acte de mariage, comme tout acte de mariage depuis la Révolution française, nous apprend de nombreuses informations par rapport à cette famille. Tout d'abord, sont mentionnés les noms et prénoms des parents des deux époux, ainsi que la mention de leur décès ou non, par le terme « feu ». Nous apprenons donc que Marie Chemieux, la mère de Jean Morillon, est décédée au moment du mariage de son fils, et est mentionné la date, ce qui nous permet plus facilement de retrouver l'acte en question. Les trois autres parents sont encore vivants et consentent au mariage de leurs deux enfants. Nous avons également connaissance des dates et des lieux de naissances des deux futurs époux, et nous pouvons ainsi entreprendre des recherches dans les registres de naissances des années indiquées, et aux lieux indiqués, ici Poitiers, dans le quartier de la Blaiserie.

⁷⁷ 9E 229/248, AD86, consulté en ligne le 15/11/2020 ; voir annexes pour l'acte original

⁷⁸ <https://archives-deux-sevres-vienne.fr/n/archives-en-ligne/n:88>

⁷⁹ 11 E 213/5-2, AD86.

Au cours des recherches effectuées par rapport aux actes notariés dans la famille Morillon, un document est ressorti et a attiré mon attention ; il s'agit d'une donation de Simon Grillas⁸⁰, le frère de Marie Grillas, à des membres de sa famille.

Enfin, dans le recensement de 1866, il est noté qu'ils vivent à la Blaiserie, accompagnés de leurs deux dernières filles, Geneviève et Eléonore⁸¹.

⁸⁰ 4 E 607/27, AD86.

⁸¹ 8 M 3/238/2, AD86.

4 DESCENDANCE DE JEAN ET MARIE MORILLON

4.1 LES ENFANTS DU COUPLE

De l'union de Jean et Marie Morillon sont nés six enfants, entre 1833 et 1849. L'aînée, Florence Radégonde Victorine Morillon, est née en 1833⁸², soit cinq ans avant le mariage de ses parents. J'ai eu quelques doutes sur les parents de Florence Morillon car, bien que les noms correspondent, les dates de naissance ne correspondent pas aux actes de naissance de Jean Morillon et Marie Grillas, et ne sont également pas les mêmes que sur les actes de naissances des autres enfants ; on trouve ici un écart d'une dizaine d'années par rapport à l'enfant suivant. Ce premier enfant est né hors mariage, ce qui pourrait expliquer les informations qui ne concordent pas avec ce que les recherches supplémentaires par rapport au reste de la famille ont données. L'acte de naissance de cet enfant semble être un acte pour un enfant légitime, né dans le cadre d'une union maritale entre deux personnes.

Louise Morillon est le deuxième enfant du couple, née en 1839⁸³. Elle s'est mariée en 1859⁸⁴ avec Louis Auguste Chemioux, à Poitiers. J'ai longuement hésité à poursuivre sa descendance, mais je voulais tenter de garder le même nom de famille lors de mes recherches et c'est pourquoi j'ai préféré me concentrer sur la descendance de son frère, Louis Morillon, né en 1840⁸⁵, et dont je vais parler prochainement.

Ensuite, le couple formé par Jean et Marie Morillon a vu naître trois autres enfants : Jean, né le 18 septembre 1843⁸⁶ et décédé six jours plus tard, le 24 septembre 1843⁸⁷. Vient ensuite Geneviève, née le 31 mars 1845⁸⁸, à Poitiers et mariée à Delphin Morillon le 22 janvier 1867⁸⁹, dans cette même commune. La dernière-née de la fratrie est Eléonore-Philomène Morillon, née le 21 janvier 1849⁹⁰ à

⁸² 9 E 229/226, AD86.

⁸³ 9 E 229/250, AD86.

⁸⁴ 9 E 229/326, AD86.

⁸⁵ 9 E 229/255, AD86.

⁸⁶ 9 E 229/266, AD86.

⁸⁷ 9 E 229/269, AD86.

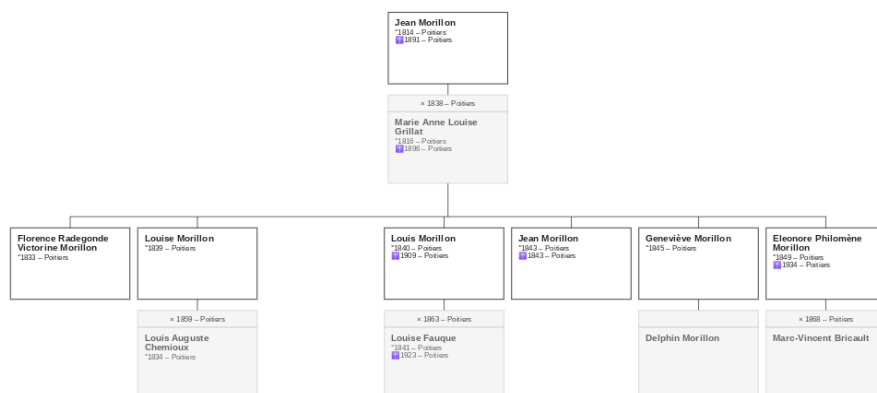
⁸⁸ 9 E 229/274, AD86.

⁸⁹ 9 E 229/350, AD86.

⁹⁰ 9 E 229/290, AD86.

Poitiers ; elle s'est mariée le 28 avril 1868⁹¹ avec Marc-Vincent Bricault et est décédée dans cette même commune le 7 mai 1934⁹².

Malheureusement, je n'ai pas toutes les informations concernant certaines personnes, ayant préféré me concentrer sur la descendance de Louis Morillon, le troisième enfant du couple principal.



22- Arbre de descendance du couple principal MORILLON-GRILLAS; créé sur Généanet par l'auteure de ce mémoire

4.2 LOUIS MORILLON (1840-1909)

Louis Morillon est le troisième enfant, et le premier fils, de Jean Morillon et de son épouse Marie Grillas. Il est né le 31 octobre 1840⁹³, à Poitiers, dans le quartier de la Blaiserie, au domicile de ses parents. Il se marie le 2 juin 1863⁹⁴ à Louise Fauque, née le 21 septembre 1841⁹⁵ à Poitiers, fille de Jean Vincent Fauque et de Louise Caillaud. Pour la méthodologie, ce mariage a été trouvé en regardant dans les tables décennales des Archives Départementales de la Vienne, en prenant en compte la naissance de Louis Morillon et en prenant comme estimation qu'il s'est marié, au minimum, vers ses vingt ans. L'acte de mariage de ce couple n'est pas inséré dans ce mémoire, dans un souci de ne pas surcharger ce travail de trop de documents du même type. J'ai également évoqué le mariage et ses formalités dans les chapitres précédent. Malgré tout, cet acte est très intéressant à analyser car il nous apporte diverses informations, comme tout acte de mariage de cette période.

⁹¹ 9 E 229/353, AD86.

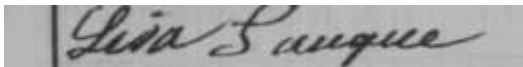
⁹² 9 E 229/561, AD86.

⁹³ 9 E 229/254, AD86.

⁹⁴ 9 E 229/338, AD86.

⁹⁵ 9 E 229/258, AD86.

Outre les informations habituelles concernant l'état civil des contractants au mariage, nous apprenons que Louis Morillon est « mineur quant au mariage » lorsqu'il épouse Louise Fauque en 1863. Il est alors âgé de vingt-deux ans, son épouse quant à elle a vingt et un ans, mais est considérée comme étant majeure. Cela s'explique par le fait qu'au XIX^{ème} siècle, l'article 148 du Code civil fixe la majorité matrimoniale à vingt et un ans pour les femmes et à vingt cinq ans pour les hommes. De plus, même majeurs, les futurs époux doivent notifier leur intention de se marier à leurs parents, à travers un acte passé devant un notaire, un « acte respectueux ». Ainsi, dans tous les cas, les parents doivent donner leur consentement pour le mariage de leurs enfants, quel que soit leur âge. Au cours de la lecture de cet acte, il est également mentionné l'absence d'un contrat de mariage, donc aucune utilité à regarder dans ce sens pour ce couple. La publication des bans est également inscrite dans cet acte de mariage, comme il est de coutume de le faire; les bans ont été publiés les dimanches dix-sept et vingt-quatre mai de l'année du mariage. En outre, aucune opposition à ce mariage n'a été constatée, comme il est écrit dans ce document. Lors de ce mariage étaient également présents quatre témoins, dont les noms sont mentionnés dans l'acte ; il s'agit de Simon Grillas, l'oncle du marié (donc le frère de Marie Grillas), d'Auguste Chemioux, le beau-frère de l'époux (marié avec sa sœur Louise Morillon), le troisième témoin est l'oncle paternel de la mariée, Jean Fauque et le dernier témoin nommé dans ce mariage est Louis Dain, le beau-frère de Louis Fauque. Les témoins, l'époux et les pères des époux ont signés, à l'exception de Simon Grillas et de Jean Fauque, qui ont déclaré ne pas savoir signer (comme cela peut parfois être indiqué dans les actes de mariage). L'une des signatures correspond à « Lisa Fauque ».



23 - Signature 'Lisa Fauque'; 9 E 229/338, AD86.

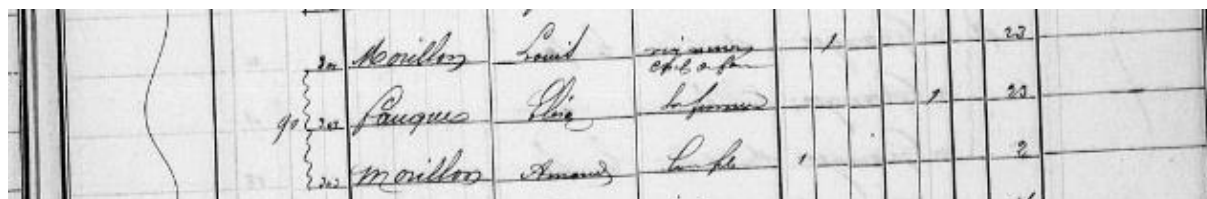
Après consultation de divers documents, et notamment après avoir lu un registre de recensement mentionnant le couple et leur premier-né, j'ai pu en déduire que Lisa Fauque était en réalité Louise Fauque. En effet, dans le recensement évoqué ici, le nom qui apparaît n'est pas celui de Louise mais le prénom d'Elisa. Dans son acte de naissance⁹⁶, un seul prénom est mentionné, celui de Louise. Cela rejoint mon propos sur les noms et les prénoms dans le chapitre précédent.

Ensemble, ils ont trois enfants : Armand Louis, né le 2 mai 1864, Alexandre, né le 14 mars 1879 et Vincent Paul, né le 26 juillet 1880. Tous les enfants naissent à Poitiers, au domicile familiale situé au faubourg de la Cueille Mirebalaise. On constate ce lieu d'habitation par rapport à un recensement effectué en 1866⁹⁷. Ainsi, au numéro 90 du faubourg de la Cueille vivent Louis Morillon, dont le métier

⁹⁶ 9 E 229/258, AD86.

⁹⁷ 8 M 3/238/2, AD86.

est vigneron, son épouse Elisa Fauque (on estime qu'il s'agit du surnom donné à Louise Fauque) ; aucune profession n'est mentionnée pour sa part, elle est juste l'épouse du chef de famille dans ce recensement. La dernière personne à apparaître comme habitant avec le couple est Armand Morillon, leur fils, alors âgé de 2 ans.



24 - Extrait du recensement de l'année 1866 à Poitiers ; 8 M 3/238/2, AD86.

TRANSCRIPTION DE L'EXTRAIT DU RECENSEMENT DE 1866 :

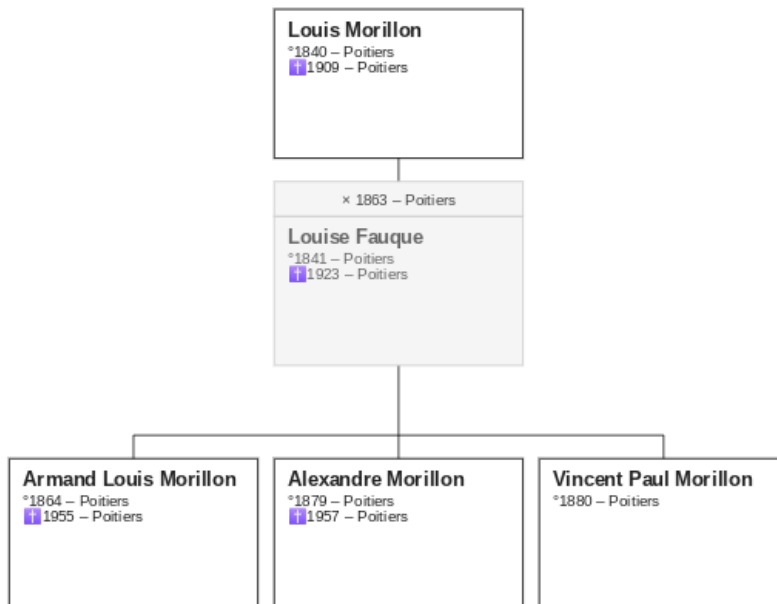
Noms de famille	Prénoms	Titre, qualifications	Garçons	Hommes mariés	Femmes mariées	Âges
Morillon	Louis	Vigneron Chef de famille		1		23
Fauque	Elisa	Sa femme			1	23
Morillon	Armand	Leur fils	1			2

Comme évoqué dans le point sur les prénoms, on retrouve ici le prénom d'Elisa à la place de celui de Louise, comme on pourrait s'y attendre. N'ayant pas pu vérifier l'acte de baptême de Louis Fauque, je ne peux pas me prononcer sur la présence d'un second prénom pour cette personne.

Comparé à la génération précédente, trois enfants naissent de cette union, soit deux fois moins que pour l'union de Jean Morillon et Marie Grillas. Le XIX^{ème} siècle est un siècle de progrès. La société évolue, notamment après la rupture avec l'Ancien Régime causée par la Révolution française. De plus, de plus en plus de jeunes enfants ont accès de plus en plus à une éducation, notamment suite aux lois Ferry, en 1881, qui rend l'école gratuites, puis en 1882, au moment où l'instruction primaire est rendue obligatoire. Ainsi, le taux de natalité baisse de plus en plus au cours du XIX^{ème} siècle ; en 1800, Jacques Dupâquier⁹⁸ estime que la natalité est à un taux de 30 pour mille, tandis qu'en 1911, le taux est de 18.7 pour mille. L'espérance de vie quant à elle augmente de plus en plus au cours de ce siècle, notamment

⁹⁸ Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française, tome 3, 1789-1914*, Paris, PUF, 1988.

car l'hygiène et la médecine progressent, ce qui évite la propagation de certaines épidémies, comme cela pouvait être le cas sous l'Ancien Régime.



25- Arbre de descendance du couple Louis Morillon-Louise Fauque; arbre créé sur Geneanet par l'auteure de ce mémoire

Au décès de Louis Morillon, comme après chaque décès, a été établit une succession, ses biens revenants à ses héritiers. La succession de Louis Morillon est établit dans une formule de déclaration de mutation par décès⁹⁹, le 8 septembre 1909. C'est Armand Louis Morillon, son fils aîné qui est présent et qui agit en qualité d'héritier pour partie.

TRANSCRIPTION DE LA FORMULE DE DECLARATION DE MUTATION PAR DECES¹⁰⁰ :

« Succession de M. Louis Morillon

Le [pas de date indiquée] soussigné Armand Morillon, cultivateur, demeurant à la Blaiserie, c[ommu]ne de Poitiers, agissant en qualité de héritier pour partie déclare que M. Louis Morillon âgé de 67 ans, époux de Louise Fauque, exerçant la profession de propriétaire cultivateur, domicilié à la Blaiserie, commune de Poitiers, est décédé en son domicile le huit mars mil neuf cent neuf.

⁹⁹ 3 Q 15/777, AD86; première page de ce document en annexe

¹⁰⁰ Annexe 34.

Laissant :

I. Mad[am]e Louis Fauque, son épouse,

Légalement commune en biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Poitiers, il y a environ 46 ans

Et ayant droit à ¼ en usufruit en vertu de l'art. 767 du code civil, auquel usufruit elle a renoncée suivant acte reçu par m[âître] Grassin, notaire à Poitiers, le 8 septembre 1909

II. Et pour héritiers ses trois enfants nés de son union avec lad[ite] dame Louise Fauque

1. Armand Morillon, cultivateur

2. Alexandre Morillon, cultivateur

3. Paul Morillon, cultivateur

Demeurant tous à la Blaiserie, commune de Poitiers

Il n'a pas été fait d'inventaire après le décès de M. Morillon »¹⁰¹

Cet acte, trouvé aux Archives Départementales de la Vienne nous apporte plusieurs informations importantes. Tout d'abord, aucun contrat de mariage n'a été signé entre Louis Morillon et son épouse au moment de leur mariage ; avec cette information, nous savons déjà que nous n'avons pas à chercher de ce côté-là pour ce couple. Ensuite, certains éléments nous permettent de confirmer certaines recherches, notamment pour le lieu de leur mariage, à Poitiers, ainsi que leur descendance, ici leurs trois fils. Il est également possible de constater la mention des différents lieux de vie des diverses personnes mentionnées, à savoir la Blaiserie à Poitiers. Nous avons également connaissance des métiers des enfants, à savoir qu'ils sont tous les trois cultivateurs, comme l'était leur père.

Cet acte de mutation par décès nous rappelle également diverses lois du Code civil ; cela nous indique que chaque acte est très codifié, et régit par le Code civil, ce qui peut nous donner des informations sur la société de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Enfin, ce document nous permet de prendre connaissance de l'existence d'un acte de renonciation, fait par Louise Fauque. La mention de cet acte, avec la date et le nom du notaire (maître Grassin), nous a permis de retrouver facilement ce document notarié.

¹⁰¹ Transcription première page de la formule de déclaration de mutation par décès ; 9 R 2/175, AD86.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE RENONCIATION¹⁰² DE LOUISE FAUQUE¹⁰³

« Pardevant M[âitr]e François Xavier Daniel Grassin, notaire à Poitiers (Vienne), soussigné, a comparu

Madame Louise Fauque, sans profession, demeurant à la Blaiserie, commune de Poitiers, veuve de M. Louis Morillon, décédé le huit mars dernier.

Laquelle a, par ces présentes, déclaré renoncer purement et simplement l'usufruit du quart auquel elle a droit sur les biens dépendant de la succession de son mari en vertu de l'article 767 du Code civil modifié par la loi du neuf mars mil huit cent quatre vingt onze, ainsi qu'à toutes dispositions en cas de survie que son mari aurait pu faire en sa faveur par acte entre vifs ou testamentaire.

Voulant et entendant que cet usufruit et ces dispositions soient considérées comme nulles et non avenues.

Dont acte

Fait et passé à Poitiers, en l'étude de m[âitr]e Grassin, notaire soussigné

L'an mil huit cent neuf

Le huit septembre

Et après lecture faite, la comparante ~~requis par m[âitr]e Grassin de signer ayant déclaré ne savoir le faire, les présentes ont été signées par m[âitr]e Grassin et elles seront soumises à la signature d'un autre notaire à la résidence de Poitiers a signé avec m[âitr]e Grassin, notaire. »~~

En droit des successions, un héritier peut, s'il le souhaite, renoncer à la succession, suivant des raisons qui lui sont propres ; par exemple, le testateur a laissé une dette trop importante ou bien l'héritier ne souhaite tout simplement pas hériter de cette personne. Louise Fauque, héritière en usufruit¹⁰⁴ à 1/4 des biens de son époux. Ainsi, cette part d'héritage refusée a été partagée entre les trois enfants du couple.

¹⁰² Annexe 35.

¹⁰³ 4 E 27/775, AD86.

¹⁰⁴ C'est le droit d'utiliser et de jouir des fruits d'un bien dont la nue-propriété appartient à un autre (*Dictionnaire Larousse 2016*).

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE DONATION DE LOUISE FAUQUE¹⁰⁵ :

[Grosse¹⁰⁶ faite sur 20 rôles]

« Pardevant M[âitr]e François Xavier Daniel Grassin, notaire à Poitiers (Vienne), soussigné

En présence des témoins ci-après nommés et aussi soussignés

A comparu

Madame Louise Fauque, sans profession, veuve de m[onsieur] Louis Morillon, demeurant à la Blaiserie, commune de Poitiers

Laquelle a, par ces présentes, fait donation entrevifs à titre de partage anticipé, conformément aux articles 1075 et suivants du Code civil

A ses trois enfants et seuls présomptifs héritiers, chacun pour un tiers, savoir :

- 1. M[onsieur] Armand Morillon, propriétaire cultivateur, demeurant audit lieu de la Blaiserie, époux de Marie Morillon*
- 2. M[onsieur] Alexandre Morillon, propriétaire cultivateur, demeurant au même lieu, époux de Marie Guillon*
- 3. Et m[onsieur] Paul Morillon, propriétaire cultivateur, demeurant au même lieu, époux de Clotilde Miserey*

[Premièrement] Des biens immeubles appartenant en propre à la donatrice, ci-après désignés sous le paragraphe premier

[Deuxièmement] Et de la moitié lui appartenant dans les biens immeubles ci-après désignés sous le paragraphe deuxième, dépendant de la communauté légale de biens ayant existé entre la donatrice et son défunt mari, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Poitiers, il y a environ quarante-sept ans.

Cette donation a lieu sous les charges et conditions ci-après exprimées, et en outre à la condition que les donataires procéderont immédiatement entre eux sous la médiation de la donatrice au partage tant des biens à eux donnés que des immeubles dépendant de la succession de m[onsieur] Louis Morillon, leur père, décédé en son domicile à la Blaiserie,

¹⁰⁵ Annexe 36.

¹⁰⁶ Version copiée d'un acte notarié.

commune de Poitiers, le huit mars mil neuf cent, dont ils sont héritiers, chacun pour un tiers, ainsi que le constate un acte de notoriété dressé par m[aître] Grassin notaire soussigné, aujourd'hui lui-même, qui sera enregistré en même temps que ces présentes. »¹⁰⁷

Cet acte a pu être trouvé à la suite de référence de ce dit acte dans d'autres actes notariés. Dans cet acte de renonciation, Louise Fauque, après avoir renoncé à toucher l'héritage de son défunt époux, elle établit un acte de donation anticipée et partage ses biens entre ses trois fils. Je n'ai inséré et transcrit que la première page de cet acte qui en compte dix-neuf, mais la suite de cet acte évoque les biens donnés, et à qui ils sont donnés. Cela est fait en fonction de lot ; ces lots semblent être égaux à chaque fils « hérite » donc de sa mère à partir de cette donation.

4.3 ARMAND LOUIS MORILLON (1864-1955)

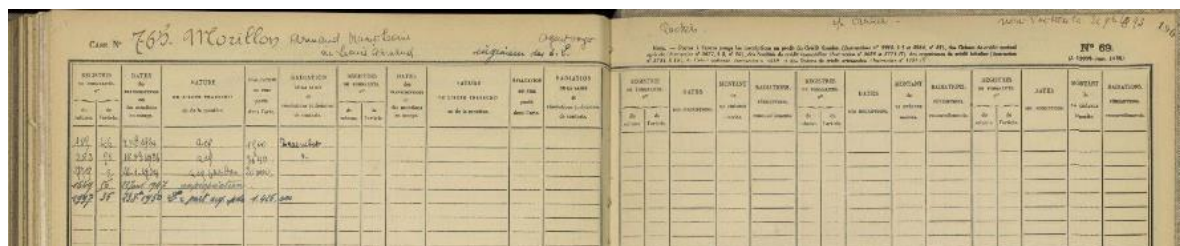
Armand Louis Morillon est l'aîné des enfants de Jean Morillon et Louise Fauque ; c'est pourquoi j'ai décidé de rechercher sa descendance. Né le 2 mai 1864, il se marie le 1^{er} juin 1892 avec Marie Emma Morillon ; le mariage a lieu à Poitiers, ville de naissance des deux époux. La famille est établie dans le faubourg de la Cueille Mirebalaise, près de la Blaiserie. Ce couple porte le même nom de famille, pourtant, selon Bernard Morillon, leur descendant, ils ne sont pas cousins et n'appartiennent pas à la même famille. Je n'ai pas poussé ma recherche aussi loin, mais je pense qu'il serait intéressant de remonter assez chacune des deux branches et voir si, effectivement, ils n'appartiennent pas à la même famille. Il aurait également fallu regarder du côté des renchaînements d'alliance pour espérer voir un élément permettant d'affirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Le couple a ensemble deux garçons, Louis Marie Armand, né en 1893 et André Marie Augustin, né en 1898. Ce dernier est décédé de la tuberculose en 1948.

Armand Morillon était cultivateur et propriétaire d'une ferme de 10 hectares, aux portes de Poitiers. Il possédait une dizaine de vaches, et cultivait du blé, ainsi que du vin. En parallèle de cette activité, il était également le propriétaire d'une épicerie-bar, qu'il tenait avec son épouse Marie (elle le côté épicerie, lui la partie bar). Durant la Seconde Guerre mondiale, cette activité s'est arrêtée. J'ai cherché des documents relatant de ce commerce, mais je n'ai rien trouvé aux Archives Départementales de la Vienne. De plus, selon l'un des petits-fils du couple, Bernard Morillon, Marie était une femme très

¹⁰⁷ 4 E 27/780, AD86.

énergique et il est possible que ce soit son décès d'un arrêt cardiaque en 1950 qui ait accéléré la fermeture de ce commerce.



26 - Répertoire des formalités - Hypothèques; 4 Q 12762, vol. n°366 [an VII-1955], AD86.

TRANSCRIPTION DU REPERTOIRE DES FORMALITES :

Case n°765 Morillon Armand Marie Louis ou Louis Armand ; agent voyer, ingénieur des T.P. ; Poitiers ; ép[oux] Cartier ; né à Poitiers le 21 nov[em]bre 1893

Registre des formalités		Dates des transcriptions ou des mention en marge	Nature de l'acte transcrit ou de la mention	Evaluation ou prix porté dans l'acte	Radiation de la saisie et résolutions judiciaires de contrats
Du volume	De l'article				
185	46	2 décembre 1924	Acq[uisition]	1500	Drainebot
282	51	18 octobre 1926	Acq[uisition]	3640	
779	2	16 janvier 1934	Acq[uisition] par don	20 000	
1649	56	22 janvier 1947	Expropriation		
1997	35	23 octobre 1950		1 426 000	

Ce document d'archives reprend tous les actes dans lesquels Armand Morillon apparaît. J'ai pu trouver cet acte en consultant un registre de formalité m'indiquant un numéro de volume, ainsi qu'un numéro de case, le numéro 765. C'est ainsi que je suis arrivée à ce document, qui va me permettre de trouver de nouveaux actes concernant Armand Morillon. Après avoir pris connaissance de ces actes, je les ai consultés aux Archives Départementales de la Vienne :

- La première ligne de ce tableau retranscrit concerne l'achat d'un immeuble dans Poitiers¹⁰⁸
- La deuxième ligne se rapporte à un acte d'achat d'un immeuble par Armand Morillon en 1926¹⁰⁹.
- La troisième ligne porte sur un acte de donation¹¹⁰ de la part d'Armand Louis Morillon à ses fils Louis et André :

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE CONSERVATION DES HYPOTHEQUES :

Transcription du seize janvier 1934 ; vol. 779 n°2

Taxe : 110 ; salaire : 40

Pardevant m[âtr]e Ivan Bouis, notaire à Poitiers (Vienne) soussigné,

Est en présence réelle des témoins instrumentaires ci-après nommés, aussi soussignés

Ont comparu : Monsieur Armand Louis Morillon, propriétaire, cultivateur et madame Marie Augustine Emma Morillon, sans profession, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Poitiers, rue de la Chaume, numéro 12. Lesquels ont, par ces présentes, déclaré faire donation entre vifs, à titre de partage anticipé, conformément aux articles 1075 et suivants du Code civil et en s'obligeant, solidairement entre eux, à garantir les donataires :
A : 1. Monsieur Louis Marie Armand Morillon, ingénieur du service vicinal, demeurant à Poitiers, rue de la Souche numéro 1. Né à Poitiers le vingt et un novembre mil huit cent quatre vingt treize

*2. Et monsieur André Marie Augustin Morillon, propriétaire à la Grange Saint-Pierre-le-Puellier. Né à Poitiers le sept mai mil huit cent quatre vingt dix huit. Leurs deux enfants et seuls présomptifs héritiers chacun pour la moitié, ici présents et qui acceptent. Des biens immeubles ci-après désignés ».*¹¹¹

- La quatrième ligne correspond à une ordonnance d'expropriation¹¹² de l'un des immeubles acheté par Armand ; il y a expropriation par rapport à un projet de réalisation d'immeubles d'utilité publique ; plusieurs autres propriétaires et locataires sont expulsés de cet endroit, contre une somme d'argent.

¹⁰⁸ 4 Q 9462, AD86.

¹⁰⁹ 4 Q 9559, AD86.

¹¹⁰ 4 Q 10054, AD86.

¹¹¹ Annexe 37.

¹¹² 4 Q 10924, AD86.

- La dernière ligne concerne la donation d'Armand Louis Morillon¹¹³ à son fils Louis et ses petites-filles Yvonne et Régine, les filles d'André, décédé lorsque l'acte est signé.

4.4 LOUIS MARIE ARMAND MORILLON (1893-1986), DIT P'TIT LOUIS

Louis Marie Armand Morillon est né le 21 novembre 1893¹¹⁴, à Poitiers, à la Blaiserie, dans la maison de ses parents. Il est le premier de la famille à pouvoir bénéficier de l'école gratuite (mise en place après les lois de Jules Ferry en 1881-1882) ; selon son fils Bernard¹¹⁵, il aimait beaucoup l'école et c'est ce qui l'a poussé à continuer. Il fréquentait l'école du quartier de Montierneuf, à environ cinq kilomètres du quartier de la Blaiserie. Il est par la suite devenu agent voyer¹¹⁶ avant de grimper les échelons jusqu'à devenir ingénieur du service vicinal de la ville de Poitiers. Ainsi, il est l'un des premiers de sa famille à ne pas exercer le métier de cultivateur, bien qu'il possède une petite parcelle de terrain pour cultiver de la vigne et ainsi faire son propre vin. Il garde donc tout de même un pied dans l'agriculture, ce n'est pas une rupture nette. Par cette forme d'ascension sociale, il n'est pas cultivateur, il a pu avoir accès à une éducation scolaire, on constate ici l'évolution de la société au cours du XIX^{ème}, et une transition d'une société agraire vers une société plus urbaine, à travers l'exemple de Louis Morillon.

Il se marie¹¹⁷ le 29 juin 1922 avec Susanne Léone Emilienne Cartier, née en 1902¹¹⁸ et fille de Louis Emile Cartier et Héloïse Léonie Cartier. En discutant avec l'un de leur descendant, j'ai pu apprendre qu'ils se sont rencontrés lors du bal des laboureurs ; ce genre d'événement était l'occasion de faire des rencontres. De plus, « P'tit Louis » participait à l'organisation de cette journée, organisée par la société des laboureurs, société présidée par Louis Cartier, le père de Susanne. On peut également ajouter que la famille Cartier est une famille catholique pratiquante, à l'inverse de la famille Morillon, qui est catholique, mais très peu pratiquante. ¹¹⁹

Susanne Léone Cartier était elle aussi l'aînée d'une fratrie de trois filles en tout, avec Anne Marie Radegonde (1907-2001) et Paulette Héloïse Octavie (décédée en 1959). Susanne, plus fréquemment

¹¹³ 4 Q 11272, AD86.

¹¹⁴ 9 E 229/427, AD86.

¹¹⁵ Conversation téléphonique du 08/04/2021.

¹¹⁶ Personne chargée de l'entretien des biens communaux et de la voirie.

¹¹⁷ 9 E 229/523, AD86.

¹¹⁸ 9 E 229/454, AD86.

¹¹⁹ Conversation téléphonique du 08/04/2021 avec Bernard et Nicole Morillon.

appelée Léone¹²⁰, appartenait à une famille de cultivateurs, mais qui étaient un peu plus aisé¹²¹, et a pu faire des études, mais n'est pas allée aussi loin qu'elle ne l'aurait souhaitée ; en effet, à cette époque, il était fréquent que les aînés de fratrie, surtout les filles, s'occupent des plus jeunes. Ainsi, Léone s'est occupée de ses deux jeunes sœurs et n'a pas pu faire toutes les études qu'elle souhaitait. Cela s'est fortement ressentie dans l'éducation de ses enfants. Elle a en effet très fortement tenue à ce que tous puissent faire des études.

Lors de ma conversation avec Bernard Morillon et son épouse Nicole, après leur avoir demandé ce qu'ils pouvaient me dire sur les personnes qu'ils avaient pu connaître dans leur famille, et ce qu'ils pouvaient me dire sur eux, je leur ai demandé s'ils ne possédaient pas des photos de ces personnes, ou du moins de Louis et Susanne. Quelques jours plus tard, j'ai reçu quelques photos de cette famille :



27 - Archive personnelle Bernard Morillon.

¹²⁰ Il était courant à cette période que les personnes se fassent appeler par un prénom différent de celui de leur naissance, souvent leur second prénom, voir un tout autre prénom.

¹²¹ Le père de Léone était le président de la société des laboureurs.



28 - Archive personnelle Bernard Morillon; agrandissement sur Louis Morillon.

En parlant des enfants, Louis et Léone en ont eu quatre : Yves Marie Joseph¹²² (1924-1948), Hélène Anne Marie Thérèse¹²³ (1926-2016¹²⁴), Geneviève Marie Eloïse¹²⁵ (née en 1928) et Bernard Jean Marie Joseph¹²⁶ (né en 1932). Les deux premiers enfants n'ont pas eu de descendance, Yves car il est décédé jeune, et Hélène car elle était religieuse. Ainsi, seuls les deux derniers enfants ont une descendance, mais par soucis d'anonymisation, j'ai décidé de ne pas les intégrer à ce mémoire ; ils n'apparaissent pas non plus dans l'arbre généalogique final.



29 - Archive personnelle Bernard Morillon.

¹²² 9 E 229/529, AD86.

¹²³ 9 E 229/535, AD86.

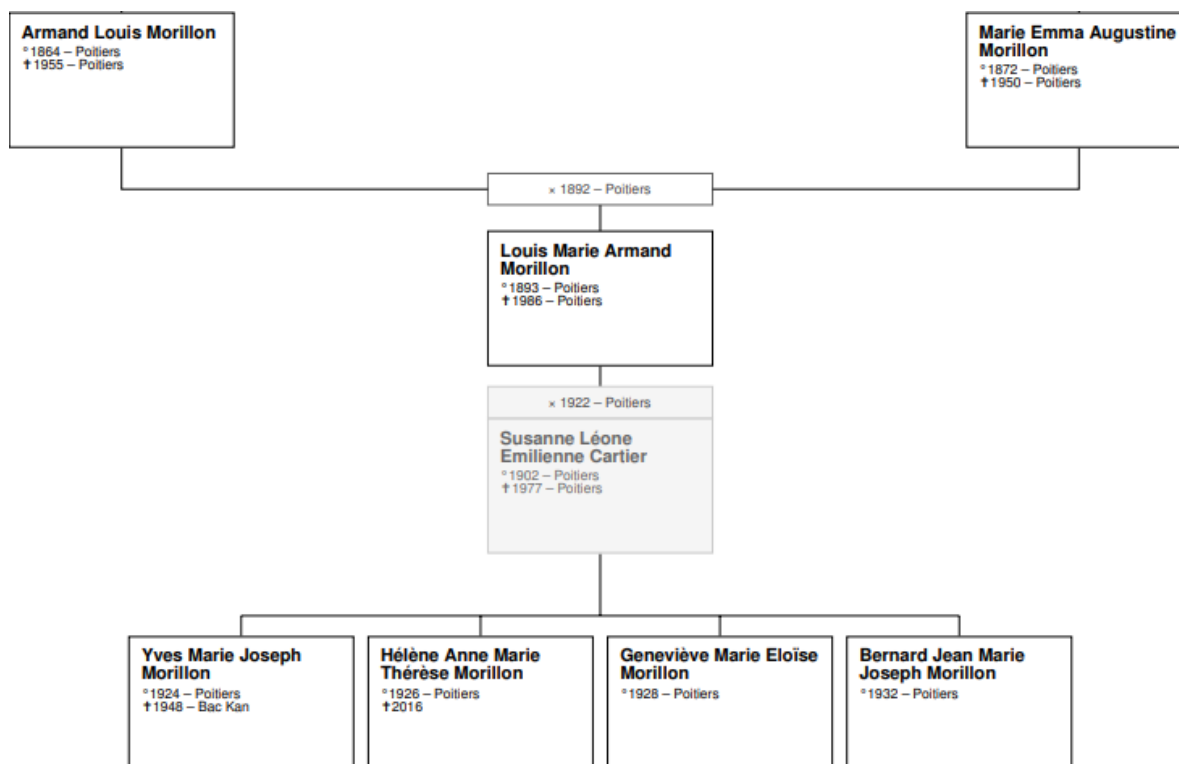
¹²⁴ Date du décès trouvé sur le site internet Matchid, sourcé par l'INSEE : <https://deces.matchid.io/search?advanced=true&ln=Morillon&fn=H%C3%A9l%C3%A8ne&bc=poitiers>

¹²⁵ 9 E 229/541, AD86.

¹²⁶ 9 E 229/553, AD86.

Sur cette photo apparaissent plusieurs membres de la famille Morillon :

- En haut, debout, de gauche à droite : Geneviève, Bernard et Hélène Morillon
- En bas, assis, de gauche à droite : Paulette Cartier (la sœur de Susanne), Louis (dit P'tit Louis), Susanne (dont le prénom usuel est Léone) et Héloïse Cartier (dont le prénom usuel est Eléonore, la mère de Léone).



30 - Arbre d'ascendance et de descendance de Louis Marie Armand Morillon; arbre généré sur Généanet par l'auteur de ce mémoire

4.5 LES MORILLON, UNE FAMILLE ENGAGÉE DANS L'ARMÉE

4.5.1 Une histoire du service militaire français

Ainsi, certains de nos ancêtres, au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont pu prendre part à la vie militaire du pays.

C'est après la Révolution française qu'est instauré ce qui deviendra par la suite le service militaire, appelé dans un premier temps conscription. C'est la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 qui rend obligatoire la conscription¹²⁷, pour tous les jeunes entre 25 et 30 ans. Ce système va perdurer jusqu'en 1815, après avoir été au service de Napoléon et de son armée. Mais tous les hommes ne prennent pas part à cette vie militaire dans un premier temps ; en effet, des tirages au sort sont organisés¹²⁸ ; en général, sont appelés trente-cinq jeunes hommes sur 100 conscrits inscrits dans un canton, à condition qu'ils soient célibataires ou veufs et sans enfants. Ce système est supprimé pendant la Restauration (1815-1830) avant d'être remis en place en 1870, au moment de la guerre franco-prussienne. Malgré le caractère obligatoire donné par le tirage au sort, il existe des biais qui permettent de ne pas se soumettre à ce service militaire ; il s'agit du système de remplacement. Dans son article sur les « Quelques aspects du remplacement militaire en France au XIX^{ème} siècle »¹²⁹, Jean Vidalenc évoque donc ces remplacements militaires. Il évoque dans un premier temps qu'au départ, cette pratique était un accord entre deux particuliers, qu'il y ait des enjeux financiers derrière ou non. Mais cette pratique, qui ne dérangeait pas l'armée au départ, commence à inquiéter à cause de la création d'une sorte de réseau intermédiaire, mais surtout par rapport à la forte demande de remplaçants, qui a pu amener à la création de sortes de bureaux de remplacement. Les plus riches payaient pour ne pas avoir à faire leur service militaire, tandis que les plus pauvres, qui avaient besoin d'argent, acceptaient volontiers de remplacer un individu appelé au service militaire. La loi de mars 1832 autorisait le remplacement et reconnaissait cette liberté. Par la suite, diverses opérations militaires d'envergure vont amener les autorités à se questionner sur l'armée et suggérer certains changements à propos du système de remplacement ; c'est la guerre franco-prussienne de 1870 qui met un terme à ce processus, l'état-major français ayant constaté une certaine supériorité de la part de l'armée prussienne. C'est ainsi que les méthodes de recrutement pour le service militaire ont changées.

¹²⁷ La conscription est le service militaire obligatoire.

¹²⁸ Institué par la loi du 29 décembre 1804.

¹²⁹ Jean Vidalenc, « Quelques aspects du remplacement militaire en France au XIX^{ème} », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 48, n°1, 1970, p.105-111.

4.5.2 Les registres matricules

Les registres matricules sont un document très complet, que l'on trouve aux Archives Départementales de toute la France. Ces fiches permettent de reconstituer le parcours militaire précis de l'ancêtre recherché, avec l'indication des lieux où il a pu être envoyé durant son engagement auprès des armées. Ces documents nous donnent également des informations d'ordre administrative, notamment les date et lieu de naissance, les noms des parents, le lieu d'habitation, mais aussi le degré d'instruction générale du soldat ; ce degré est inscrit sous la forme d'un code, composé d'un chiffre situé en 0 et 5, à savoir que « 0 » signifie que le soldat ne sait ni lire ni écrire, « 5 » qu'il est au moins bachelier. Il faut également se rappeler que les informations figurant sur ces registres de matricules ne sont tenues à jour que le temps de la carrière militaire du concerné, c'est-à-dire qu'une fois démobilisé, les informations inscrites dans ces fiches peuvent avoir changées, notamment en ce qui peut concerner le lieu d'habitation. Ainsi, il faut toujours croiser ses sources et vérifier les informations récoltées dans ces documents. Au sein de ces fiches matricules, on trouve également des renseignements sur le physique du conscrit, notamment la couleur des cheveux, des yeux, la taille du front, du nez, de la bouche et du menton, ainsi que la forme du visage et la taille du concerné.

Ainsi, j'ai pu trouver aux Archives Départementales de la Vienne les registres matricules d'Armand Louis Morillon¹³⁰ et de son fils Louis Marie Armand Morillon¹³¹. Ces documents sont consultables en ligne, j'ai donc pu facilement les trouver en me rendant sur le site des Archives Départementales de la Vienne, dans la rubrique « militaire ». J'ai tout d'abord consulté les tables alphabétiques afin de trouver le numéro de matricule des concernés ; ces tables sont faites par années. Après avoir consulté l'année 1913¹³² pour Louis Morillon, je me suis référée au numéro de matricule lui ayant été attribué pour retrouver sa fiche matricule¹³³.

J'ai décidé de m'arrêter plus en détail sur le registre matricule de Louis Marie Armand, analyser deux fiches se ressemblant fortement m'apparaissant comme n'étant pas forcément nécessaire, et la fiche de ce dernier possédant plus d'information que celle d'Armand Morillon. La fiche matricule¹³⁴ se présente sous la forme d'un formulaire reprenant tour à tour :

➤ **L'état civil :**

¹³⁰ 9 R 2/44-1, AD86.

¹³¹ 9 R 2/175, AD86, visuel disponible en annexe.

¹³² 9 R 2/177, AD86.

¹³³ 9 R 2/175, AD86.

¹³⁴ Annexe 38.

« Morillon Louis Marie Armand

Né le 21 novembre 1893 à Poitiers, canton du dit département de la Vienne, résidant à Poitiers, canton du dit département de la Vienne, profession d'agent voyer puis ingénieur v[icinal].

Fils de Armand Louis et de Morillon Marie Emma, domiciliés à Poitiers, au rue de la Cueille Mirebalaise, 46, canton du dit département de la Vienne.

Marié à »¹³⁵

➤ **Le signalement de la personne ainsi que son degré d'instruction**

« Signalement

Cheveux noirs, yeux châtons,

Front moyen, nez rectiligne

Visage rond

Taille : 1mètre 55 centimètres

Marques particulières :

Degré d'instruction : 4 »¹³⁶

➤ **Les décisions prises par l'armée en ce qui concerne le temps du service**

« Décision du Conseil de révision et motifs

Inscrit sous le n°128 de la liste du canton de Poitiers Nord

Classé dans la 5^{ème} partie de la liste en 1913

Ajourné à un an pour « faiblesse »

Bon pour service armé (Com[mission] de réforme du 10[novem]bre 1913) »¹³⁷

➤ **Les détails des services et des diverses mutations**

« Détail des services et mutations diverses

¹³⁵ Transcription d'une partie de la fiche matricule de Louis Morillon, 9 R 2/175, AD86.

¹³⁶ Transcription d'une partie de la fiche matricule de Louis Morillon, 9 R 2/175, AD86.

¹³⁷ Transcription d'une partie de la fiche matricule de Louis Morillon, 9 R 2/175, AD86.

Incorporé à compter du 28 novembre 1913. Arrivé au corps le dit jour et 2^{ème} sapeur conducteur. Brigadier le 30 mai 1914. Maréchal des logis le 10 janvier 1917. Envoyé en congé illimité de démobilisation à Poitiers, rue de la Cueille Mirebalaise, 45, le 7 septembre 1919 par le 6^{ème} rég[imen]t du Génie, 9^{ème} échelon 1312667. Certificat de bonne conduite accordé aux armes le 2 août 1914.

Placé dans la position « sans affectation » le 1^{er} mai 1931

Classé dans la dernière classe de la 2^{ème} réserve le 19 octobre 1933 étant père de 4 enfants vivants (art. 58 loi du 31 mars 1928)

Classé affecté spécial au titre du ministère des travaux publics Ponts et chaussées en qualité d'ingénieur du service vicinal à S[ain]t Savin »¹³⁸

Pour avoir de plus amples informations à propos de ces diverses mutations, il est possible de consulter le site internet du Grand Mémorial¹³⁹, ce qui va nous permettre de mieux appréhender les informations présentes dans les registres de matricule, mais également de consulter certains journaux des engagés dans les conflits, et qui détaillent assez précisément la chronologie des événements vécus par les différentes unités. De plus, cette base de données du Grand Mémorial apporte une méthodologie, c'est-à-dire qu'on trouve des explications sur certains points, certains faits. On y trouve notamment un fichier « Qu'est qu'un registre matricule », qui permet d'en apprendre davantage sur ce type d'archives, et qui nous apprend également comment décrypter un registre matricule, quels types d'informations et où les trouver sur le fichier.

Ainsi, toutes ces informations nous permettent d'en apprendre davantage sur la vie militaire et les faits de Louis Morillon, notamment les dates où il a été mobilité puis démobilisé, les endroits où il a pu être affecté, ce qui est également le cas avec les corps d'affectation que nous allons à présent analyser.

➤ **Corps d'affectation**

« Armée active 8^{ème} rég[imen]t du Génie [sous le matricule] 5052

Disponibilité réserve active : ~~8^{ème} rég[imen]t du Génie Tours~~

8^{ème} rég[imen]t du Génie Angers

2^{ème} et 4^{ème} bataillon du Génie Tours

Comb[attant] du Génie n°8 à Tours

¹³⁸ Transcription d'une partie de la fiche matricule de Louis Morillon, 9 R 2/175, AD86.

¹³⁹ <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Sans affectation

Armée territoriale et sa réserve : affectation spéciale faiblesse

RA – 12 1938 »¹⁴⁰

➤ **Les lieux d'habitation du conscrit**

<i>Localités successives habitées</i>			<i>D : Domicile</i>
<i>Dates</i>		<i>Subdivision de région</i>	<i>R : Résidence</i>
<i>1-2-39</i>	<i>St Savin</i>	<i>Tours</i>	<i>D¹⁴¹</i>

La ligne suivante nous indique que Louis Morillon était ingénieur Ponts et Chaussées à Poitiers à la date du 19 août 1955.

➤ **Campagnes**

Enfin, le dernier élément sur cette fiche matricule ce sont les dates des campagnes auxquelles Louis Morillon a participé ; il a été en service du 02 août 1914 au 11 novembre 1918, soit toute la durée de la Première Guerre mondiale, puis entre le 12 novembre 1818 et le 06 septembre 1919. La première durée correspond à l'entrée en guerre de la France et fait suite à l'ordre de mobilisation générale du gouvernement français, décrété le 1^{er} août 1914. Cette mobilisation générale appelle tous les hommes soumis à l'obligation du service militaire, qu'ils soient réservistes, ayant déjà accomplis leur service militaire ou non. Cette mobilisation est valable dans toute la France, Poitiers et les hommes de la famille Morillon y étant donc obligatoirement soumis.

¹⁴⁰ Transcription d'une partie de la fiche matricule de Louis Morillon, 9 R 2/175, AD86.

¹⁴¹ Transcription d'une partie de la fiche matricule de Louis Morillon, 9 R 2/175, AD86.

4.5.3 La vie militaire d'Yves Morillon



31 - Yves Morillon (1924-1948), photographie trouvée sur le site MemorialGenWeb

Yves Morillon est le fils aîné de Louis et Susanne Morillon. Selon le site de MemorialGenWeb¹⁴², il a pris part au conflit lors de la guerre d'Indochine. Il était lieutenant d'infanterie au Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc¹⁴³ et appartenait au 3^{ème} escadron. Il est décédé lors au Tonkin, le Viêt-Nam actuel. J'ai eu connaissance de ce document en ligne après une conversation avec Bernard Morillon et son épouse Nicole¹⁴⁴, le frère d'Yves Morillon ; ce sont eux qui m'ont indiqué où chercher.

Voici comment il était décrit par ses supérieurs, et comment il est décédé le 29 janvier 1948 :

"Jeune officier, chef d'un peloton de reconnaissance d'un allant et d'une ardeur extraordinaires, animés du plus bel esprit de sacrifice nouvellement débarqué en Indochine, a su en deux mois, acquérir sur ses hommes par son courage, ses connaissances et sa compréhension, un ascendant peu commun. Le 29/01/1948 près de NA FAC (Tonkin), est tombé mortellement frappé, à la tête de son peloton, alors que, quittant l'abri de sa voiture blindée, il se portait à la hauteur de son véhicule de tête surpris dans une embuscade. Restera dans la mémoire de ses chefs et de ses subordonnés, un exemple de courage, d'enthousiasme et d'entrain"¹⁴⁵

¹⁴² <http://memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/complementter.php?id=5205190>

¹⁴³ Créé en 1915, il porte aujourd'hui le nom de Régiment d'Infanterie Chars de Marine, mais possède toujours les mêmes initiales : R.I.C.M.

¹⁴⁴ Conversation téléphonique du 08/04/2021.

¹⁴⁵ <http://memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/complementter.php?id=5205190>

Pour ses faits accomplis et son engagement, il a été récompensé par deux médailles militaires. La première est la Légion d'honneur, et une seconde, la Croix de Guerre des Théâtres d'opérations extérieures, qui ne récompense que les militaires (ou encore les civils ayant un fait d'arme).

D'abord enterré dans un cimetière proche de Bac Kan, où il est décédé, son corps a été rapatrié en France en 1987, mais sa famille n'a pas souhaité qu'il soit enterré dans le caveau familial de Poitiers, afin de ne pas remuer certains souvenirs. C'est pourquoi il est enterré à Fréjus, dans la nécropole nationale des guerres d'Indochine, comme cela est indiqué sur sa fiche militaire du MemorialGenWeb. Par ailleurs, de nombreux relevés contiennent son nom, comme le relevé de la nécropole militaire de Fréjus, ou encore le recensement des morts pour la France de Poitiers¹⁴⁶.

¹⁴⁶ Par Jean Moussu, Stéphane Protois et Joël Godin.

CONCLUSION

Ce mémoire est maintenant terminé, mais ce n'est pas forcément le cas de l'histoire de la famille Morillon. J'ai pu découvrir de nombreux documents dont je ne me serais pas douté qu'ils renfermaient autant de secrets et j'en suis ravie.

En écrivant ce mémoire, l'un des défis que je me suis fixé était de pouvoir écrire et de pouvoir me passionner pour l'histoire d'une famille que je ne connais pas et qui n'est pas la mienne. Ce que je peux retenir de cet exercice c'est que la recherche en généalogie est à la fois des moments de joie, à la découverte de documents, de faits, mais aussi de frayeur, de ne pas trouver un document, alors qu'il est le carton suivant, de déception également, ou encore d'empathie. J'ai fini par m'attacher à cette famille, et je sais qu'il reste encore beaucoup d'ancêtres de Jean Morillon et de Marie Grillas à rechercher, encore beaucoup de temps à passer le nez dans les archives, à traquer le moindre document me rapportant un fait, une action de la part d'un membre.

En ayant la chance de discuter avec l'un des descendants de mon couple principal, j'ai pu découvrir une autre facette de la recherche, la recherche d'informations auprès de membres d'une famille, de connaissances. Ce fut un moment fort en humilité et riche de partage. En terminant ma conversation avec Bernard et Nicole Morillon, je leur ai promis de partager avec eux le fruit de mes recherches et je suis ravie de pouvoir contribuer à la connaissance de leurs ancêtres.

ANNEXE

<p>N^o 188. MORILLON Jean et Grillas Marie. Anne Louise.</p>	<p>Le dix huit cent trente huit, le vingt quatre d'octobre à trois heures du soir, pardevant nous Pierre Louis Jolly, Maire officier de l'état civil de la Commune de Tournay Reportant de la Vierge en l'Compagnie de la maison Commune pour Contracter mariage le Sieur Jean Morillon journa lier âgé de Vingt quatre ans né à Tournay le Neuf Juin mil huit cent quatre vingt deux au lieu appelé la blaiserie, fils légitime et mineur quant au mariage de Jean Aprilhon Cultivateur à présent et consentant au dit mariage et de la D^{me} Marie Chemicus décédée à Tournay le Vingt Sept Mars mil huit cent vingt deux, ainsi que le tout est trouvé constaté par les Rapports des deux actes de Naissance et de décès qui nous ont été Remis d'une Part, et Marie Anne Louise Grillas sans profession âgée de Vingt deux ans, née à Tournay le Vingt Six Avril mil huit cent Vierge, y demeurant au lieu appelé la blaiserie, ainsi que le constate</p>
--	--

32- Acte de mariage Jean MORILLON et Marie GRILLAS ; 9 E 229/248, AD86

Le capitaine de l'acte de Naissance qui
 expose à la romme fille majeure et légitime dit. 116.
 Louis Grillas Cultivateur, et de Marie Anne Poussin
 Ce présente et consentant au dit mariage d'aujourd'hui
 au cette commune d'autre part. Lequel nous
 ont Requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux et dont les publications ont été faites
 devant la principale porte de votre maison commune
 le dimanche vingt cinq novembre dernier et depuis
 de présent mois à midi aucune opposition au dit mariage
 ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur
 requêtes après avoir lu les lectures des articles
 desus mentionnés et du chapitre sixième titre du code
 civil intitulé de mariage, avons demandé au futur
 époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre
 pour mari et pour femme Chacun d'eux ayant répondu
 affirmativement et affirmativement de il nous en a été
 de la lui que le dit Sr Jean Morillon
 et la dite Marie Anne Poussin se Grillas ont
 unis par le mariage de que avons dressé acte en
 présence de Sr Pierre Étienne Magnier pour un témoin âgé
 de trente cinq ans bénéficiaire de l'époux et Simon
 Morillon Cultivateur âgé de soixante ans, on de de
 l'époux Supérieur de Sr Pierre Simon Morillon
 Cultivateur âgé de trente deux ans Cousin Germain de
 l'épouse et Pierre Goullie l'écriteur au chapitre âgé
 de cinquante deux ans, ami de l'époux demeurant
 tous en cette commune. Lecteurs à eux faits ainsi qu'aux
 parties Contrat entre de présent a été de 116 mariage
 Le dit époux son père, le père de l'épouse et le dit Sr
 Simon Morillon et Goullie l'ont signés avec nous
 et ont lu avec de l'épouse ainsi que l'épouse et exécuté
 de l'acte de la Paroisse de ce jour.

Jean Morillon
 Simon Morillon
 Simon Morillon
 Goullie
 Goullie

33- Seconde partie de l'acte de mariage de Jean MORILLON et Marie GRILLAS ; 9 E 229/248, AD86

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.

Coût : 5 centimes. (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

DÉPARTEMENT
de la Vienne
BUREAU
de Poitiers,

SUCCESSION de M. Louis Morillon

Le soussigné Armand Morillon, cultivateur,
(Nom, prénoms et domicile du déclarant.)

Demeurant à la Blaiserie, C^o de Poitiers

agissant en qualité de héritier pour partie
(Héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.)

déclare que M. Louis Morillon
(Nom et prénoms du défunt)

âgé de 67 ans de nationalité
(Si le défunt n'est pas français.)

époux de Louise Fauque
(Nom et prénoms de l'épouse de veuf ou veuve de)

exerçant la profession de propriétaire cultivateur

domicilié à la Blaiserie, commune de Poitiers

est décédé en son domicile

le huit Mars mil neuf cent neuf

Enoncer les noms, prénoms, domiciles et degré de parenté avec le défunt des héritiers et légataires. — Analyser les dispositions testamentaires et les clauses du contrat de mariage. — Désigner les biens dépendant de l'hérédité (1° biens dépendant de la communauté, s'il en existe une; 2° biens appartenant en propre à l'auteur de la succession).

Léguant :

I. Mad^e Louise Fauque, son épouse
Légalement commune en biens, à défaut de
contrat de mariage préalable à leur union célébrée
à la mairie de Poitiers, il y a environ 46 ans
Et ayant droit à 1/4 en usufruit en vertu de
l'art 769 du Code civil, auquel usufruit elle a renoncé
suivant acte reçu par Me Gramin, notaire à Poitiers le 8 Septembre 1904

II. Et pour héritiers ses trois enfants nés de son
union avec led. d^{eu}x Louis Morillon

- 1° Armand Morillon, cultivateur
- 2° Alexandre Morillon, cultivateur
- 3° Paul Morillon, cultivateur

Demeurant tous à la Blaiserie, commune de
Poitiers,

Il n'a pas été dressé d'inventaire après le
dés. de M. Morillon.

MARGE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.

DÉCLARATION
du 8 Septembre 1909 n° 78
QUITTANCE N° 191

Lorsqu'il aura été fait plusieurs déclarations concer-
nant la même succession, le receveur en mentionnera ci-
après les dates et les numéros.

Table des décès, vol. 38 folio 191, n° 13.
Compte du défunt, vol. 3 n° 38.
au répertoire 74 587
general de son conjoint, vol. 8 n° 418

COMPTE des SUCCESSIONS au répertoire général.	
Vol.	Cases.
73	36
181	1619
182	1620

34 - Première page de la déclaration de mutation par décès de Louis Morillon; 9 R 2/175, AD86.



^{no 100}
Pardevant M^r François Xavier Daniel
Grassin, notaire à Poitiers, (Vienne), soussigné,

Et comparu :

Madame Louise Fauque, sans profession,
Demeurant à la Plaisirie, commune de Poitiers,
veuve de M^r Louis Morillon, décédé le huit Mars dernier.

Laquelle a, par ces présentes, déclaré
renoncer purement et simplement à l'usufruit de
quart auquel elle a droit sur les biens dépendant de la
succession de son mari en vertu de l'article 767 du
Code civil modifié par la loi du neuf Mars mil huit
cent quatre vingt onze, ainsi qu'à toutes dispositions
en cas de survie que son mari aurait pu faire en sa
faveur par acte entre vifs ou testamentaire.

Voulant et entendant que cet usufruit et ces
dispositions soient considérés comme nulles et non
avenues.

Dont acte.

Fait et passé à Poitiers, en l'étude de M^r
Grassin, notaire soussigné

L'an mil neuf cent neuf
Le huit septembre

Et après lecture faite, la comparante requise
par M^r Grassin de signer ayant déclaré ne savoir
le faire, les présentes ont été signées par M^r Grassin
et elles seront soumises à la signature d'un autre
notaire à la résidence de Poitiers.

Qui après lecture faite
entendu et entendu
comme nul.

Rayé signé avec M^r Grassin, notaire.

Louise Fauque

L. Grassin

Grossé fait sur 20 rôles



Je mets
Pardevant M^e. François Xavier Daniel
Grassin, notaire à Poitiers, (Vienne), soussigné.
En présence des témoins ci-après nommés et
aussi soussignés.

A comparu :

Madame Louise Fauque, sans profession, veuve
de M^e. Louis Morillon, demeurant à la Plaiserie, com-
mune de Poitiers,

Laquelle a, par ces présentes, fait donation
entrevifs, à titre de partage anticipé, conformément aux
articles 1091 et suivants de Code civil,

à ses trois enfants et seuls présomptifs héri-
tiers, chacun pour un tiers, savoir :

1^o M^e. Armand Morillon, propriétaire cultiva-
teur, demeurant audit lieu de la Plaiserie, époux de Marie Morillon.

2^o M^e. Alexandre Morillon, propriétaire cultivateur,
demeurant au même lieu, époux de Marie Guillon.

3^o Et M^e. Paul Morillon, propriétaire cultivateur,
demeurant au même lieu, époux de Clotilde Biserez.

La présents et qui acceptent,

1^{er} Des biens immeubles appartenant en propre
à la donatrice, ci-après désignés sous le paragraphe
premier.

2^{er} Et de la moitié lui appartenant dans les
biens immeubles ci-après désignés sous le paragraphe
deuxième, dépendant de la communauté légale de biens
ayant existé entre la donatrice et son défunt mari, à
défaut de contrat de mariage préalable à leur
union célébrée à la mairie de Poitiers, il y a eu environ
quarante sept ans.

Cette donation a lieu sous les charges et condi-
tions ci-après exprimées, et en outre à la condition que
les donataires procéderont immédiatement entre eux
sous la médiation de la donatrice au partage tant
des biens à eux donnés que des immeubles dépendant
de la succession de M^e. Louis Morillon, leur père,
décédé en son domicile à la Plaiserie, commune de
Poitiers, le huit Mars mil neuf cent neuf, dont ils
sont héritiers, chacun pour un tiers, ainsi que le
constate un acte de notoriété dressé par M^e. Grassin,
notaire soussigné, aujourd'hui même, qui sera enre-
gistré en même temps que ces présentes.

Etant ici rappelé que suivant acte reçu par
M^e. Grassin, notaire soussigné, le huit septembre



CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

N° 67.
réglé.
(Oct. 1931.)
J. 12156

ANNEE
N°

Transcription du Sept janvier 1934
 Dépôt :
 Inscription d'office :
 Taxe : 180 Salaires : 40

Vol. 779 n° 2
 Vol. 37 n° 60/60
 Vol. n°

(Initials réservés à l'usage exclusif du conservateur.)

loi
1821.
23 mars
les dis-
criptions
mobilier
hypothèques
de deux
mobilier
du juge-
L'aveu ou
à avoir été
sieur de la
de et d'ins-
y a lieu ?
commerce
pas, obli-
tion, soit à
ne à effets,
encharges,
après les
du papier
sion, ou
et dont au
spect esti-
type et la
le greffier.
Bis carte
confiance à
est de cel-
le de la dis-
en des ven-
des bilans
des actes
les s'opère
conservation
des ont
tesseur.
se déposent
des par la
mobilier de
option d'ac-
saler, des
au bureau
surs, ou
sont à la
et à la
s'écrit,
pour l'ou-
et remis
en par
est article,
spéciale, de
requis,
sous seings
à date fixe
passer de la
retransmission
à la conser-
vateur.
sur l'acte
ar une for-
il et le ren-
avant aucun
reception et
s'il y a
is à l'inscri-
s'opère de
l'acte pré-
à la conser-
vateur, de
sa, soit de
s'expédition
et de l'acte
matrice.
réviser en
transmission
siège au
du présent
à la conser-
vateur en
a certifiée
serment et
s'écrit
requis par
e de procé-
de la mat-
sa s'écrit et
depuis à la
copie en-

TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE.	CADRE RÉSERVÉ AU CONSERVATEUR. (Le requérant ne doit, sous aucun prétexte, écrire dans cette marge.)
<p>Pardevant M. <u>Ivan Boris</u>, notaire à <u>Loitiers</u> (<u>Meuse</u>) soussigné. Et en présence réelle des témoins instrumentaires ci-après nommés, ouï soussigné :</p> <p><u>Ont comparu</u> : <u>Monsieur Armand Louis Mouillon</u> propriétaire, cultivateur et <u>Madame Marie An-</u> <u>gustine Mme. Mouillon</u>, sans profession, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à <u>Loitiers</u>, rue de la Blanche, numéro <u>12</u>. Les quels ont, par ces présents, déclaré faire donation entre vifs, à titre de partage anticipé, conformé- ment aux articles <u>1082</u> et suivants du Code Civil et en s'obligeant, solidairement entre eux, à garantir les donateurs :</p> <p>1. <u>Monsieur Louis Marie Armand</u> <u>Mouillon</u>, ingénieur du Service vicinal, de- meurant à <u>Loitiers</u>, rue de la Souche numéro <u>1</u>. - Né à <u>Loitiers</u>, le vingt et un novembre mil huit cent quatre vingt trois.</p> <p>2. <u>Monsieur André Marie Augustin Mo-</u> <u>illon</u>, propriétaire cultivateur, demeurant à <u>Loitiers</u>, à la Grange Saint-Jacques le Pellerin. - Né à <u>Loitiers</u>, le sept mai mil huit cent quatre vingt dix huit. - Sous deux enfants et seuls présomptifs héritiers chacun pour la moitié, ici présents et qui acceptent. - Des biens immeubles ci-après désignés :</p> <p>1. Une maison d'habitation située</p>	<p><u>385</u> <u>210</u> +</p> <p><u>366</u> <u>765</u> +</p> <p><u>371</u> +</p> <p><u>Don fait</u></p>

37 - Conservation des hypothèques; 4 Q 10054, AD86.

Morillon

Nom: *Morillon*
 Prénoms: *Louis Marie Armand*

Nombres matricules de rétrogradation: *1300*
 Classe de rétrogradation: *J.P.*

ÉTAT CIVIL

Né le *21 novembre 1892* à *Paris*, section *10*, canton *de la Ville*, département *de la Seine*
 Père: *Armand Louis*, profession *d'ingénieur*, département *de la Seine*
 Mère: *Marie Louise*, profession *d'ouvrière*, département *de la Seine*

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS

Inscrit sous le n° *11* de la liste de centres de *Paris Nord*
 Classé dans la 5^e partie de la liste n° 1215
 Aucune réclamation formulée
 Bon dossier sous n° *10* de rétrogradation de la *9^e* (1931)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Admis dans la composition du 28 novembre 1912, inscrit sur liste de réserve
 Titulaire conducteur - Décret du 25 mai 1916 - R. de Paris
 Sous-officier - Service de Compagnie de la Direction de la Ville de Paris
 Titulaire de la 1^{re} classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 2^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 3^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 4^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 5^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 6^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 7^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 8^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 9^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 10^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 11^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 12^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 13^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 14^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 15^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 16^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 17^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 18^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 19^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris
 Titulaire de la 20^e classe - Décret du 27 août 1916 - R. de Paris

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS

CAMPAIGNES

1^{re} classe - 1^{er} tour - 1914
2^e classe - 2^e tour - 1914
3^e classe - 3^e tour - 1914
4^e classe - 4^e tour - 1914

BLESSURES, STATIONS, ÉGOUILLURES, ETC.

LOCALITÉS GÉOGRAPHIQUES DISTANTES

Année: *1914* - Commune: *Paris Nord* - Subdivision: *Paris Nord*

ÉPOQUE

à compter de l'entrée en service

DATE

de la dernière inscription

RA - 1300 - 1938

38 - Fiche matricule de Louis Marie Armand Morillon; 9 R 2/175, AD86.

BIBLIOGRAPHIE

ARNEODO-FRANGVILLE C., « La population de Poitiers des origines à 1954 », *Norois*, n°27, Juillet-Septembre 1960, p.273-315.

AUBRUN Christophe, *Généalogie de la famille Aubrun*, Christophe Aubrun, Parthenay, 1981.

AVIGNON Carole, « Les mariages clandestins : impasse disciplinaire , scandale ou moteur de la réflexion doctrinale ? », *Médiévales* [en ligne], 71, automne 2016, mis en ligne le 20 novembre 2018, consulté le 15 mars 2021.

BERNARD Gildas, Ségolène de DAINVILLE-BARBICHE, Danièle NEIRINCK et al., *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Archives Nationales et Archives de France, Paris, janvier 2018.

BURGUIERE André, « La généalogie », *Les lieux de mémoire, La République, la Nation, la France*, sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, Quarto, vol. 3, p. 3,879-3907, 1997.

BUTAUD Germain, Valérie PIETRI, « Les enjeux de la généalogie (XIIe-XVIIIe siècles). Pouvoir et identité » *Autrement*, 2006.

CLAUZIER Daniel, *Poitiers*, coll. Petite Histoire, Geste éditions, La Crèche, 2009.

CLAUZIER Daniel, SIMMAT Gérard, *Poitiers, il y a 100 ans, en cartes postales anciennes*, Editions patrimoines & médias, 2006.

COSTE, Jean, *Dictionnaire des noms propres. Toponymes et patronymes de France : quelle origine, quelle signification*, Armand Colin, Paris, 2006.

DELSALLE Paul, « L'archivistique sous l'Ancien Régime, le Trésor, l'Arsenal et l'Histoire », *Histoire, économie & société*, 1993, 12^{ème} année, n°4, p.447-472.

DELSALLE Paul, *Histoires de familles. Les registres paroissiaux et d'état civil du Moyen-Âge à nos jours. Démographie et généalogie*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2009.

DUIC Christian, Marie-Odile MERGNAC, Myriam PROVENCE, *Décès, disparitions et successions en généalogie*, Archives et Culture, coll. Guides de généalogie, Paris, 2019.

DUPAQUIER Jacques, « Généalogie et démographie historique », *Annales de démographie historique 1993*, Société de Démographie historique, E.H.E.S.S., Paris, 1993.

DUPAQUIER Jacques, *Histoire de la population française, tome 3, 1789-1914*, Paris, PUF, 1988.

FAVREAU Robert, *Le diocèse de Poitiers*, Paris, 1988.

GUIDOU Gwen, *Raconter son histoire familiale*, Archives et Culture, coll. Guides de généalogie, Paris, 2015.

GUTIERREZ Hector, Jacques HOUDAILLE, « Les accouchements multiples dans la France ancienne », *Population*, 38^{ème} année, n°3, 1983, p.479-490.

HEISER Sandrine, Nicolas TEXIER, *Archives militaires : mode d'emploi*, Archives et Culture, coll. Guides de généalogie, Paris, 2013.

LE LITRE, *Dictionnaire des noms de famille. Histoire, origine et usage*, Le Figaro, Paris, 2007.

LE MEE René, « La règlementation des registres paroissiaux en France », *Annales de Démographie historique*, Démographie et environnement, 1975, p.433-477.

MERGNAC Marie-Odile, *Les difficultés posées par les noms en généalogie*, Archives et Culture, coll. Guide de généalogie, Paris, 2013.

MERGNAC Marie-Odile, *Utiliser les recensements en généalogie*, Archives et Culture, coll. Guides de généalogie, Paris, 2014 (1^{ère} édition).

RICHARD Philippe, « Etude des renchaînements d'alliance », *Mathématiques et sciences humaines*, tome 123 (1993), p.5-35.

SEGALEN Martine, « L'usage de la généalogie dans une recherche sur les structures de l'alliance dans le pays Bigoudin sud », *Annales de démographie historique*, 1984, Démographie historique et généalogie, p71-78.

SOULARD Isabelle, *Guide de généalogie en Anjou et Poitou-Charentes-Vendée*, Geste Edition, La Crèche, 2005.

VALYNSEELE Joseph, *La généalogie : histoire et pratique*, Larousse, Paris, 1991.

VIDALENC Jean, « Quelques aspects du remplacement militaire en France au XIX^{ème} », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 48, n°1, 1970, p.105-111.